

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140717-2014_B317-DE
Date de télétransmission : 23/07/2014
Date de réception préfecture : 23/07/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 JUILLET 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B317

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Piscine Claude BOLLET à Aix-en-Provence - Approbation d'un Avant-Projet relatif à l'aménagement d'installations ludiques extérieures et à la mise en conformité pour l'accessibilité

Le 17 juillet 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle du Bois de l'Aune à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 juillet 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGÉAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à MANCEL Joël – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

Excusé(e)s :

AMIÉL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – LEGIER Michel, membre du bureau, le Tholonet – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

07_1_01

BUREAU DU 17 JUILLET 2014

Rapporteur : Hervé FABRE AUBRESPY

Co-rapporteur : Jean-François CORNO
Martine CESARI

Politique publique : Politique culturelle et sportive

Thématique : Sports

Objet : Piscine Claude BOLLET à Aix-en-Provence - Approbation d'un Avant Projet relatif à l'aménagement d'installations ludiques extérieures et à la mise en conformité pour l'accessibilité

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne la réception des études d'avant projet relatives à l'opération de remplacement de la pataugeoire, la création d'un toboggan et d'un pentagliss et la mise en conformité de l'accessibilité PMR de la piscine Claude Bollet à Aix-en-Provence. Ce rapport concerne également l'autorisation de signer un avenant pour la maîtrise d'oeuvre fixant le montant prévisionnel des travaux et le forfait définitif de rémunération sur la base des options du projet retenu.

Exposé des motifs :

La piscine Claude BOLLET est une piscine récente (1998) qui représente la deuxième fréquentation des piscines communautaires (près de 100 000 entrées/an).

Cet équipement rencontre un succès certain et accueille aussi bien les scolaires que les habitués ou les familles. C'est une piscine qui présente un taux d'occupation très satisfaisant mais dont les installations à destination des familles ont atteint leurs limites, surtout en été.

Elle est située dans la ville centre de la Communauté du Pays d'Aix et à proximité d'une importante zone d'activités. Elle offre encore des prestations modernes et appréciées pour ce qui concerne les équipements (vestiaires, bassin...), mais sa pataugeoire actuelle est régulièrement saturée l'été.

En période estivale, la destination de proximité de cet établissement fait que la composante familiale est une caractéristique forte de la fréquentation.

C'est pourquoi, il est proposé d'agrandir et moderniser la pataugeoire pour permettre aux tout petits de disposer d'un espace aquatique approprié.

De plus, afin de compléter l'attractivité de cet établissement, l'installation d'un pentagliss et d'un toboggan finaliserait la mise en valeur souhaitée de cet équipement.

Enfin, la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret 2006-555 du 17 mai 2006 (articles R.111-19-7 à R.111-19-12 du Code de la construction et de l'habitation) concernant les établissements recevant du public (ERP) impliquent que ces derniers doivent être en conformité avant le 1^{er} janvier 2015. C'est la raison pour laquelle les travaux nécessaires à cette mise en conformité pourraient être réalisés lors de cette opération, dont la période de travaux pourrait être le premier semestre 2015.

En ce sens, la Communauté du Pays d'Aix a conclu le 28 février 2014 un marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecture Grégoire & Mattéo et le bureau d'études Ad2i en vue d'une opération de remplacement de la pataugeoire, la création d'un toboggan et d'un pentagliss et la mise en conformité PMR de la piscine Claude Bollet à Aix-en-Provence.

Ce marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 36 225,00€ HT prévoit une part affectée aux travaux de 350 000,00€ HT et la possibilité d'augmenter cette part affectée lors de la validation de la phase Avant Projet et du scénario choisi.

L'avant projet qui vous est présenté porte sur l'exhaustivité du programme sus-mentionné et à cette étape des études, il s'agit de valider la réalisation de ce projet en opérant un choix sur le scénario et d'arrêter l'enveloppe budgétaire destinée aux travaux.

Les éléments du programme étudiés par la maîtrise d'oeuvre permettent de retenir l'estimation prévisionnelle des travaux, se répartissant comme suit, chacun des postes pouvant être retenus séparément et constituer ainsi différents scénarii :

- Remplacement de la pataugeoire

Dépose de la pataugeoire existante et mise en place d'une pataugeoire de 80m² avec jeux d'eau et toboggans pour les enfants de moins de 6ans.

119 920,00€ HT

- Création d'un pentagliss

2 pistes de 12 mètres pour les enfants et 3 pistes de 20 mètres pour les adultes

225 650,00 € HT

- Création d'un toboggan

Toboggan d'une longueur avoisinant les 80 mètres ; départ situé au dessus du départ pentaglisse adulte et arrivée contiguë aux arrivées du pentaglisse

115 310,00€ HT

- Création d'un local technique dimensionné pour recevoir à terme l'ensemble des installations techniques liées aux 3 équipements cités ci-dessus.

30 520,00€ HT

- Travaux de mise en conformité accessibilité PMR.

67 471,00€ HT

TOTAL : 558 871,00 € HT

Dans l'hypothèse où la réalisation du toboggan ne serait pas retenue dans un premier temps, le poste « création d'un pentagliss » comprend toutes les mesures conservatoires à sa mise en place ultérieure.

Il est à noter que les frais de fonctionnement bâtementaires (maintenance et consommation de fluides) sont estimés à 10 000,00€ HT (soit 12 000€ TTC) par an se répartissant comme suit: 4 000,00 € HT pour la pataugeoire et 6 000,00 € HT pour les installations de glisse.

Par ailleurs, les frais de fonctionnement issus des charges de personnels supplémentaires nécessaires durant la période estivale d'exploitation estimée à 2,5 mois représenteraient une dépense de 8 250,00 € TTC.

Soit un coût supplémentaire annuel de 20 250,00 € TTC qu'il conviendrait d'intégrer au budget de fonctionnement de la CPA.

Cette charge pourrait être en partie compensée par une recette supplémentaire générée par une augmentation de la fréquentation liée à la nouvelle attractivité de cette installation pouvant aller jusqu'à 7 400,00 € TTC.

Après en avoir débattu, la Commission Sport du 26 juin 2014 propose de retenir le projet dans sa globalité avec tous les équipements ludiques présentés ci-avant.

C'est pourquoi, il vous est proposé de valider l'Avant Projet selon ce scénario d'un coût estimatif total des travaux de 558 871,00 € HT, soit 670 645,20€ TTC pour un coût global d'opération de 780 000,00€ TTC toutes dépenses confondues (coût d'opération, y compris honoraires de maîtrise d'œuvre, Contrôle Technique, Coordinateur SPS, frais d'insertion,)

Calendrier prévisionnel de réalisation :

L'approbation du scénario ci-dessus permettrait de déposer le Permis de Construire sous 3 semaines. La réalisation du DCE et la passation des marchés de travaux se feraient durant le second semestre 2014, ce qui, sous réserve de l'obtention du Permis de Construire, permettrait d'effectuer les travaux durant le premier semestre 2015 et donc d'ouvrir cette installation au public pour la saison estivale 2015.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des Marchés Publics ;

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et son décret n° 2006-555 du 17 mai 2006;

VU la délibération n° 2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant un partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver les programmes des opérations d'un montant global n'excédant pas 1.500.000 € pour celles des opérations nécessitant une approbation formelle du programme en vertu des dispositions légales et réglementaires ;

VU l'avis de la Commission Sports et Equipements sportifs du 26 juin 2014;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le dossier d'avant-projet donné en annexe et comprenant les éléments qui viennent de vous être présentés ;
- **VALIDER** le scénario choisi et l'estimation prévisionnelle des travaux d'un montant de 558 871,00 € HT, soit 670 645,20€ TTC et un coût global d'opération de 780 000,00€ TTC ;

- **FIXER** l'estimation du coût des travaux à 558 871,00 € HT sur laquelle est engagée l'équipe de maîtrise d'œuvre Grégoire & Mattéo et Ad2i rendant définitif son forfait de rémunération par voie d'avenant, selon les clauses de son marché ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à notifier à l'équipe de maîtrise d'œuvre l'approbation du présent Avant Projet et à négocier puis à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le coût prévisionnel des travaux et portant son forfait de rémunération à environ 50 000€ HT ;
- **AUTORISER** la CPA à lancer les études de Projet et à lancer les appels d'offres de travaux ;
- **DIRE** que les dépenses relatives aux travaux seront imputées sur le budget d'investissement de la CPA (Budget 2014 complété par les crédits demandés dans le cadre du vote du budget primitif 2015) ;
- **DIRE** que les dépenses de fonctionnement seront inscrites dans le cadre du Budget Primitif de fonctionnement 2015.

OPERATION

**REPLACEMENT PATAUGEOIRE
MISE EN CONFORMITE PMR
ET CREATION D'EQUIPEMENT DE GLISSE
PISCINE CLAUDE BOLLET**

DOSSIER N°

05.14

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
CS 40868
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1
TEL 04.42.93.82.80
FAX 04.42.93.82.872

MAITRISE D'OEUVRE

SOCIETE D'ARCHITECTURE GREGOIRE ET MATTEO
88 rue Perrin Solliers - 13006 MARSEILLE
TEL 04.91.48.16.63 FAX 04.91.47.33.41
Mail : architectes.gregoirematteo@numericable.fr

BET

AD2I

11, boulevard de la Grande Thumine,
Bât E2, Parc d'Ariane
13100 AIX EN PROVENCE
TEL 04.42.20.88.89 FAX 04.42.95.20.64
Mail : mail@ad2i.com

DESIGNATION DOCUMENT

CCTP

PHASE

0	1	2	3	4
---	---	---	---	---

 LOT N°

APD

DATE JUIN 2014

INDICE	DATE	NATURE
A		
B		
C		
D		
E		
F		
G		

CHAPITRE A - REAMENAGEMENT ZONE EXTERIEURE / PARKING ET ACCES

L'objet de ce chapitre concerne le réaménagement partiel des espaces extérieurs de voirie et d'accès à la Piscine Claude Bollet.

Description des ouvrages :

01A.01 - Escaliers depuis rue

VRD

Dans la zone des escaliers donnant accès à la rue (arrêt de bus), l'entreprise devra la réalisation des travaux suivants :

- Fourniture et pose de bandes podotactiles,
- La reprise des nez de marche, afin que ceux-ci soient contrastés avec les marches,
- La reprise de la première et la dernière contre marche de la volée, afin que celles-ci soient contrastées,
- La fourniture et la pose de mains courantes en acier galvanisé, y compris montants intermédiaires et fixations par platine rectangulaires, de chaque côté de la volée. Chaque main courante dépassera d'une longueur d'une marche de l'escalier (au début et à la fin de la volée)

01A.02 - Cheminement PMR depuis escalier

VRD

L'entreprise devra la réalisation d'un dallage en béton désactivé, y compris mise en forme (création d'un pallier de repos) et réalisation d'une bande de guidage.

01A.03 - Escalier d'accès au bâtiment et rampe

VRD

Dans la zone des escaliers d'accès au bâtiment, l'entreprise devra la réalisation des travaux suivants :

- Fourniture et pose d'une main courante centrale en acier galvanisé, y compris montants intermédiaires et fixations par platines rectangulaires dans l'escalier existant. La main courante dépassera d'une longueur d'une marche de l'escalier (au début et à la fin de la volée)
- L'adaptation des 3 mains courantes existantes afin de les faire dépasser de la longueur d'une marche de l'escalier (au début de la volée)
- L'adaptation du garde corps extérieur, comprenant la fourniture et la pose d'une tôle perforée en partie basse suivant détail,
- La reprise des nez de marche, afin que ceux-ci soient contrastés avec les marches,
- La reprise de la première et la dernière contre marche de la volée, afin que celles-ci soient contrastées,
- La fourniture et la pose d'une main courante en acier galvanisé sur la rampe d'accès PMR,
- Le contrôle des pentes de la rampe d'accès PMR ainsi que sa mise aux normes (y compris reprise du ressaut afin qu'il soit inférieur à 2 cm)

01A.04 - Parking

VRD

Dans la zone du parking, l'entreprise devra la réalisation des travaux suivants :

- La reprise d'enrobés sur les places PMR à créer,
- Le marquage au sol des places PMR suivant réglementation, comprenant la surface bleue, le logo PMR ainsi que le marquage périphérique blanc, par une peinture de qualité extérieure,
- La mise en place d'une signalisation verticale des places PMR par un panneau avec logo PMR
- Le marquage au sol des chemins piétonniers par une peinture de qualité extérieure,
- La réalisation de bande podotactiles suivant leur localisation sur plan,
- La réalisation d'une bande de guidage.

01.04 - Eclairage extérieur

VRD

La mise aux normes de l'éclairage extérieur comprendra :

- La fourniture, la pose et le raccordement de luminaires sur mâts y compris fondation, dans le but d'obtenir 50 lux au niveau des places de parking PMR, et 20 lux minimum en tout point du cheminement PMR
- La fourniture et la pose d'un coffret d'éclairage public.

CHAPITRE B - MISE EN ACCESSIBILITE INTERIEURE

L'objet de ce chapitre concerne la réalisation de travaux intérieurs de maçonnerie et de second œuvre pour la mise en accessibilité de certains équipements de la piscine Claude Bollet.

01B.01 - Reprise en sous œuvre

L'entreprise devra la réalisation d'une reprise en sous œuvre comprenant :

- La démolition d'une partie du mur d'une ouverture existante, y compris évacuation,
- La démolition de la cloison perpendiculaire à la tête du mur démolie, y compris évacuation,
- La dépose d'une partie du faux plafond afin de réaliser la reprise en sous œuvre,
- La reprise en sous œuvre pour l'élargissement de l'ouverture,
- La reprise et finition du joint de dilatation au niveau de la démolition du voile,
- La reprise du meuble vasque,
- Réalisation d'une cloison de type placostil 98/48 hydrofuge ou équivalent, y compris bandes calicot. La cloison devra être réalisée sur une semelle résiliente,
- La peinture du mur, cloison et plafond concerné par les travaux –peinture de même ton que l'existant y compris toutes sujétions de finition
- La mise en œuvre d'une étanchéité liquide sur parois (hauteur 1.20m) ainsi qu'au sol aux endroits de reprises de carrelage,
- L'adaptation du faux-plafond après réalisation de la reprise en sous œuvre,
- Raccords de carrelage dito existant au droit de la partie du mur démolie, y compris plinthes,
- Fourniture et pose de faïence 20x20 au droit de la partie du mur démolie et sur la cloison à créer.

Localisation :

voile sur JD séparant l'accueil et la zone vestiaires.

01B.02 - Entrée / hall

Maçonnerie

Dans la zone de l'entrée, l'entreprise devra la réalisation des travaux suivants :

- Dépose du tapis brosse existant,
- Fourniture et pose d'un tapis brosse Tufftiguard Solsystem ou équivalent, conforme à la réglementation PMR.

Menuiserie

Dans la zone sanitaires, l'entreprise devra la mise en œuvre de cloisons de séparation en stratifié compact, comprenant les éléments suivants :

- Modification de la porte d'entrée :
 - Fourniture et pose de systèmes d'aide à l'ouverture de type RECORD DFA pour passage intensif, ou équivalent. Le raccordement électrique sera réalisé par le lot électricité. Sur un seul vantail de la porte d'entrée principale du bâtiment ainsi que sur la porte intérieure du SAS.
- Modification de la banque d'accueil :
 - Adaptation d'une partie du plateau, comprenant le sciage du plateau sur 90cm, la mise en place d'un plateau dont la hauteur ne devra pas excéder 80cm (partie haute) et de jambages de part et d'autre de cette partie du plateau.
 - La finition du plateau devra être stratifiée toutes faces, dito existant.
 - Dépose du vitrage au droit de la partie adaptée PMR et remplacement par un vitrage de même catégorie, avec hygiaphone, dito existant.

Electricité

Dans la zone de l'entrée hall, l'entreprise devra la réalisation des travaux suivants :

- Le raccordement au réseau électrique existant des systèmes d'aide à l'ouverture des portes qui seront mis en place par le lot menuiserie.
- La fourniture, pose et le raccordement de luminaires afin d'obtenir une luminosité de 200 lux au droit de la banque d'accueil et 100 lux en tout point du couloir

01B.03 - Reprise du pédiluve

L'entreprise devra la réalisation d'un nouveau pédiluve en lieu et place du pédiluve démolit par le présent lot.

Cette prestation comprendra :

- Démolition du pédiluve existant, en prenant soin de conserver l'évacuation ainsi que les arrivées d'eau existantes, y compris évacuation,
- Dépose d'une partie du faux-plafond,
- La réalisation d'une chape dotée d'une forme de pente conforme à la réglementation,
- Raccordement d'un nouveau siphon de sol sur l'évacuation existante conservée,
- Réalisation d'une étanchéité liquide sous carrelage, ainsi que sur les parois créées (extension des murs),
- Mise en œuvre d'agglos en prolongement des murs existants (côté vestiaires)
- Pose d'un carrelage antidérapant dito existant 20x20, classement U4P4E3C2 et pourvu d'un indice de glissance de 24.
- Raccord de carrelage sur les surfaces à conserver en périphérie du pédiluve,
- Mise en œuvre de faïences dito existant sur les têtes de mur créées toute hauteur.
- Dépose d'une partie du faux-plafond en vue de la création des têtes de mur,
- Reprise adaptée du faux-plafond.

Localisation :

Pédiluve d'accès à la piscine intérieure par les vestiaires.

01B.04 - Zone sanitaires PMR / accès pieds nus

Maçonnerie

Dans la zone des sanitaires des vestiaires, l'entreprise devra la réalisation des travaux suivants :

- Démolition des cloisons stratifiées existantes,
- Dépose d'un urinoir
- Réalisation de cloisons en carreaux de brique, y compris bandes. Les cloisons devront être posées sur des semelles résilientes. La cloison sera réalisée toute hauteur et devra présenter une ouverture en partie basse, afin de laisser l'eau s'écouler vers les siphons de sol,
- Travaux de dépose de faux plafond au droit de la cloison à créer,
- Reprise et adaptation du faux-plafond en fonction de la cloison nouvellement créée,
- Mise en œuvre d'une étanchéité liquide sur les parois des cloisons nouvellement créées, sur une hauteur de 1.20m
- Rebouchage des trous au sol laissés par les anciens piétements si non réutilisés,
- Mise en œuvre de faïence 20x20 dito existant toute hauteur sur cloison à créer,
- Raccords de faïence 20x20 au droit de la dépose des équipements.

Menuiserie

Dans la zone des sanitaires des vestiaires, l'entreprise devra la réalisation des travaux suivants :

- Mise en place de cabines en stratifié compact, comprenant :
 - Panneaux de séparation en stratifié compact, épaisseur 13mm,
 - Fixation des panneaux par piétements tubulaires au sol et traverse aluminium en partie haute, assurant la rigidité des ensembles,
 - Porte en stratifié compact épaisseur 13mm. La porte devra être dotée d'un passage libre de 90cm pour les cabines PMR et de 60 pour les autres cabines,
 - Les portes pour les cabines PMR devront être équipées de barre de tirage, conformément à la réglementation PMR,
 - Loquet pour condamnation intérieure, avec indicateur d'occupation sur la partie extérieure de la porte,
 - Teinte au choix du maître d'œuvre, dans la même gamme que les cabines existantes.

Electricité

Dans la zone sanitaires, le lot électricité devra la pose et le raccordement d'équipements :

- Luminaires afin de respecter les 300 lux réglementaires si nécessaire,
- Flash lumineux dans les sanitaires PMR

Plomberie

Dans la zone sanitaires, le lot plomberie devra pour chaque sanitaire PMR, la pose et le raccordement d'équipements :

- Un lave-main PMR
- Les accessoires sanitaires nécessaires : barre de relevage,

01B.05 - Vestiaires collectifs 4 :

Maçonnerie

- Dépose de la porte d'accès depuis la circulation existante, (y compris huisserie)
- Agrandissement de l'ouverture en vue de la pose d'une nouvelle porte,
- Pose de l'huisserie fournie par le lot menuiseries
- Raccord de faïence au droit de la modification de la porte

Menuiserie

Dans la zone des vestiaires collectifs 4, l'entreprise devra les travaux suivants :

- La dépose du banc existant (côté nord de la pièce),
- Remplacement du banc déposé par un banc plus court (afin de laisser une place pour les PMR).
- Fourniture et pose d'une porte à âme pleine, 93x204. L'huisserie sera fournie au

01B.06 - Vestiaires cabines PMR

Maçonnerie

Dans l'entrée des vestiaires, dans la zone pieds-nus, l'entreprise devra la réalisation des travaux suivants :

- Dépose du tourniquet existant
- Rebouchage des trous au sol laissés par les anciens piétements si non réutilisés,
- Reprise de faïences dito existant au droit des appareils déplacés ou supprimés par les lots électricité et plomberie.
- Réalisation à une hauteur d'environ 1 m 60 par rapport au sol fini un complexe en placoplâtre de même dimension que les séchoirs – afin de prévenir les risques de chocs par les utilisateurs

Menuiserie

Dans la zone des vestiaires proche de l'entrée, l'entreprise devra la réalisation des travaux suivants :

- Mise en place de cabines en stratifié compact, comprenant :
 - Panneaux de séparation en stratifié compact, épaisseur 13mm,
 - Fixation des panneaux par piétements tubulaires au sol et traverse aluminium en partie haute, assurant la rigidité des ensembles,
 - Porte en stratifié compact épaisseur 13mm. La porte devra être dotée d'un passage libre de 90cm pour les cabines PMR et de 60 pour les autres cabines
 - Les portes pour les cabines PMR devront être équipées de barre de tirage, conformément à la réglementation PMR,
 - Loquet pour condamnation intérieure, avec indicateur d'occupation sur la partie extérieure de la porte,
 - Teinte au choix du maître d'œuvre, dans la même gamme que les cabines existantes.
- Fourniture et pose de banc dans la cabine qui ne sera pas PMR, selon plan.

Electricité

Dans la zone vestiaires cabines et zone pieds nus, le lot électricité devra la pose et le raccordement d'équipements :

- Luminaires afin de respecter les 300 lux réglementaires si nécessaire,
- Dépose de deux séchoirs existants
- Fourniture et pose de nouveaux séchoirs (2 u) à une hauteur comprise entre 1m10 et 1m30 par rapport au sol fini.

CHAPITRE C - CREATION DU PENTAGLISSE

Le présent chapitre a pour objet la réalisation de terrassements, de maçonnerie en élévation et de maçonnerie de surfaces pour la création d'un pentaglisser, de l'escalier qui le dessert ainsi que d'un local technique en option.

Gros œuvre :

01C.01 - Démolitions / déposes :

L'entreprise devra la dépose des éléments suivants :

- Dépose d'une partie de la clôture existante, à l'emplacement des futures installations de glisse.

Terrassements :

L'entreprise devra la réalisation de terrassements en masse pour la création du pentaglisser. La prestation comprend :

- Terrassement de la bute en masse pour forme de pentaglisser,
- Terrassement de la bute en masse pour la création des dallage (paliers d'attente au départ des pentaglisser),
- Terrassement de la bute en masse pour la création des escaliers,
- Terrassement de la bute en masse pour la création du passage proche de la patageoire (chapitre D).
- Compactage du fond de forme,
- Evacuation des déblais.

01C.02 - Tranchées et réseaux

- Pour le pentaglisser

L'entreprise devra la réalisation de tranchées pour l'ensemble des réseaux d'alimentation et d'évacuation d'eau pour le traitement d'eau du pentaglisser. L'entreprise devra également l'ensemble des réseaux et fourreaux à placer dans ces tranchées. Y compris pénétrations dans bâtiments. Cf. carnet de plans techniques.

- Pour le toboggan (mise en place ultérieur)

Le toboggan pourra être mis en place ultérieurement au pentaglisser.

L'entreprise devra donc également prévoir la réalisation de l'ensemble des tranchées, fourreaux et réseaux extérieurs nécessaires au traitement d'eau du toboggan – Y compris pénétrations dans bâtiments.

01C.03 - Réalisation d'un radier

L'entreprise devra la réalisation d'un radier pour la création du pentaglisser, comprenant :

- Radier béton armé calculé en fissuration très préjudiciable,
- Béton XD3, parement D3, finition très soignée, destinée à recevoir une étanchéité liquide ainsi qu'un liner,
- Toutes les arrêtes entre radier et parois seront réalisées avec un congé d'un rayon de 3cm ou par un gousset,
- Epaisseur du radier à confirmer par l'étude d'exécution,
- Compris joints de fractionnement,
- Joint hydro expansifs aux reprises de bétonnage (radier, voiles,...)
- Compris toutes sujétions de coulage en pente,
- Compris toutes sujétions de rattrapage pour la forme de pente.

Précisions sur le pentaglisser :

- Pentaglisser adulte :

- Le pentaglisser adulte sera doté d'une pente de 30% entre paliers
- Les paliers intermédiaires seront au nombre de 2, et dotés d'une pente de 5%.
- Une aire de départ dotée d'une pente de 1%
- Une aire d'hydro-freinage dotée de d'une pente en descente de 3% et d'une pente en remontée de 5%
- Le pentaglisser sera doté de parois verticales béton, sur l'extérieur des pentes, depuis le départ, jusqu'à la fin de la zone de freinage.

- Pentaglisserie enfants :

- Le pentaglisserie enfant sera doté d'une pente de 20% entre paliers.
- Les paliers intermédiaires seront au nombre de 2, et dotés d'une pente de 5%.
- Une aire de départ dotée d'une pente de 1%
- Une aire d'hydro-freinage dotée d'une pente en descente de 3% et d'une pente en remontée de 5%
- Le pentaglisserie sera doté de parois verticales béton, sur l'extérieur des pentes, depuis le départ, jusqu'à la fin de la zone de freinage.

01C.04 - Parois verticales

L'entreprise devra, au droit du radier du pentaglisserie, la réalisation de parois verticales extérieures comprenant :

- parois béton armé calculé en fissuration très préjudiciable,
- Béton XD3, parement D3, finition très soignée, destinée à recevoir une étanchéité liquide ainsi qu'un liner,
- Rebouchage soigné des trous d'entretoises et ragréage des manques et nids de cailloux
- Compris joints hydro-expansifs aux reprises de bétonnage,
- Compris joints de fractionnement,

01C.05 - Murs de soutènement

L'entreprise devra la réalisation de murs de soutènements pour les escaliers et le passage proche de la pataugeoire, comprenant :

- Murs en agglo de 20, hourdés au mortier,
- Raidisseurs suivant étude à la charge du présent lot,
- Fondations isolées suivant étude béton et étude de sol.

Localisation :

Mur de soutènement des escaliers,
Mur de soutènement du palier d'attente du toboggan,
Mur de soutènement de la zone pataugeoire.

01C.06 - Escaliers

L'entreprise devra la réalisation d'escaliers bétons afin de desservir les accès aux pentaglisseries enfants et adultes :

- Escalier en béton armé calculé en fissuration très préjudiciable,
- Finition escalier en béton désactivé, teinte au choix du maître d'œuvre,
- Largeur escalier de 1.50m,
- Bandes podotactiles,
- Nez de marche contrastés antidérapants,
- Première et dernière marche de chaque volée contrastée par rapport à la marche,
- Paliers de repos auront une pente de 1%.

01C.07 - Dallages

L'entreprise devra la réalisation de dallages en béton désactivé pour :

- Paliers d'attente des pentaglisseries,
- Plage d'arrivée des pentaglisseries, suivant plans,
- Réalisation de bèches périphériques pour la bonne tenue de la dalle.

01C.08 - Plots béton

L'entreprise devra la réalisation de plots bétons pour clôture, qui sera mise en place par le lot serrurerie. Cette prestation comprend :

- Fouilles et évacuation des déblais, suivant étude de sol,
- Création de plots bétons pour montants de la clôture,
- Scellement des montants fournis par le lot serrurerie dans les plots béton.

01C.09 - Enduit

L'entreprise devra la réalisation d'un enduit hydraulique, finition grattée, de type Weber et Broutin, teinte au choix du maître d'œuvre.

Localisation :

Parties extérieures du pentaglisser,
Murs de soutènement.

Serrurerie :

01C.10 - Garde corps

L'entreprise devra la fourniture et la pose de garde corps sur les paliers d'attente au pentaglisser, suivant localisation et détails, comprenant :

- Main courante acier galvanisé de diamètre 3.5cm,
- Lisses intermédiaires acier galvanisé de diamètre 1.5cm,
- Partie basse en tôle perforée galvanisée de marque Gantois ou équivalent, type de perforation au choix du maître d'œuvre.
- Fixation par montant acier galvanisé à au sol (sur nez de dalle) par platine ronde de diamètre 10cm, vissée

01C.11 - Mains courantes

L'entreprise devra la fourniture et la pose de mains courantes dans les escaliers, comprenant :

- Main courante acier galvanisé de diamètre 3.5cm,
- Fixation de la main courante par profil en L, sur platine ronde de diamètre 10cm.

01C.12 - Barrière

L'entreprise devra la fourniture et la pose de barrières destinées à l'attente des usagers de du pentaglisser. Cette prestation comprend :

- Main courante acier galvanisé de diamètre 3.5cm,
- Lisses intermédiaires acier galvanisé de diamètre 1.5cm,
- Partie basse en tôle perforée galvanisée de marque Gantois ou équivalent, type de perforation au choix du maître d'œuvre.
- Fixation par platines rectangulaires au sol.

01C.13 - Clôture

L'entreprise devra la fourniture et la pose d'une clôture de délimitation du terrain comprenant :

- Montants en T, hauteur 2.10m, scellés dans plots maçonnés par le lot gros œuvre,
- Remplissage clôture par matériau type Rhinostop de Gantois ou équivalent.

Pentaglisser :

01C.14 - Revêtement du pentaglisser

Sur la forme en béton du pentaglisser exécutée par le lot gros œuvre, l'entreprise devra la fourniture et la pose d'un revêtement composé comme suit :

- Lit de mousse

Pose par collage d'un lit de mousse polyéthylène de 28mm d'épaisseur, de densité 50Kg/m3, sur l'ensemble du support.

- Liner

Fourniture et pose d'une membrane dotée des caractéristiques suivantes :

- Membrane PVC armée d'une couleur résistant aux UV et d'épaisseur 1.8mm, teinte au choix du maître d'œuvre,
- La membrane sera collée sur le lit de mousse,
- Les thermo-soudure des lés se feront au droit des bourrelets de séparation,
- Les rives seront thermo-soudées sur des plats métalliques enduits de PVC, eux-mêmes fixés mécaniquement au support en béton armé.

- Bourrelets

Les bourrelets de séparation des couloirs du pentaglisseront réalisés de la manière suivante :

- Bourrelets en forme de trapèzes en mousse polyéthylène d'une densité de 30 Kg/m³
- Ils seront enveloppés d'une membrane PVC armée fixée mécaniquement au support, dans l'axe du bourrelet. La membrane sera ensuite thermo-soudée au liner courant, puis remontée pour envelopper le bourrelet,
- Les deux rives de la membrane seront alors thermo-collées sur la face supérieure du bourrelet.

- Finitions :

Les finitions seront réalisées en cordons de PVC liquide de même couleur que la membrane

- Divers :

Le liner sera remonté contre le mur garde-corps de la plate-forme de départ

- Membrane antidérapante :

Le palier de départ sera recouvert d'une membrane antidérapante, collée sur le liner courant.

01C.15 - Traitement d'eau du pentaglisser

Les hypothèses retenues pour le dimensionnement des installations sont les suivantes :

Hypothèses

Température du pentaglisser..... non contrôlée
Débit de recyclage..... 25 à 30 m³/h
Surface filtrante totale..... 0.67 m²
Traitement de l'eau au chlore
Filtre à sable rapide

Principe

La conception de la filtration est établie conformément à la réglementation du 7 avril 1981 et consolidée le 7 octobre 2007.

Le système retenu est l'hydraulicité inversé à 100% avec bac tampon de disconnection.

Chaque bac tampon possède un trop-plein et une électrovanne permettant la vidange de celui-ci. Chaque bac tampon enterré possèdera un trou d'homme dans sa partie supérieure afin d'être visitable et nettoyable.

Pour le lavage des filtres, l'eau est pompée dans le bac tampon avec sécurité niveau bas pour arrêt des pompes.

Fonctionnement

Le principe de fonctionnement du traitement d'eau du pentaglisser se définit en 2 boucles fermées :

- L'eau du pentaglisser est collectée en fin de zone d'hydro freinage et est envoyée dans le bac tampon
- L'eau du bac tampon est envoyée au départ du pentaglisser

- L'eau collectée dans le bac tampon est ensuite envoyée vers le traitement d'eau
- L'eau traitée est ensuite réinjectée dans le bac tampon

Il sera prévu une installation de traitement d'eau spécifique au pentaglisser. Pour cela, l'entreprise devra la fourniture, la pose et le raccordement de :

- 1 bac tampon de volume 2,5 m³ – réalisé en polyéthylène
 - o Enterré à 0,80 mètre mini du sol fini afin d'être hors gel, et à 1 mètre de toute construction si l'option du local technique n'est pas retenue
 - o Implanté dans le local technique si l'option est retenue
- 3 pompes (Aller-retour) à débits variables : 25 à 30 m³/h
- 1 filtre à sable de diamètre 925 mm

La pompe 1, équipée de préfiltre assure le refoulement de l'eau vers le bac tampon. La pompe 2 conduit l'eau dans des filtres à sables de quartz. Elle subit également un traitement de floculation (avant filtration), stérilisation, neutralisation (après filtration) avant d'être réintroduite dans le bac tampon. La pompe 3 envoie l'eau depuis le bac tampon vers les départs des pistes du pentaglisser. Le traitement d'eau sera entièrement automatisé.

Prestations pour le traitement d'eau

Le traitement d'eau sera réalisé en sous-sol en lieu et place du traitement d'eau de la patageoire existante, sauf si l'option du local technique est retenue.

Le système de traitement d'eau sera équipé d'électrovannes, débitmètres, compteurs...conformément au schéma donné dans le cahier technique.

Les filtres seront équipés d'un kit de rinçage automatique temporisé permettant le rinçage final du filtre et de la vanne après basculement de cette dernière vers le bac suite à une opération de lavage du multimédia.

L'entreprise devra les prestations suivantes (liste non exhaustive) :

- Alimentation du bac tampon
- Installation de filtration
- Installation de désinfection
- Installation de régulation de pH
- Réseaux de distributions et de reprise d'eau à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments
- Installation de tous les équipements annexes nécessaires au bon fonctionnement des installations techniques et traitement de l'eau,
- Tous les raccordements électriques,
- Essais, réglages et mise en route,
- Tous les raccordements électriques depuis les attentes laissés par l'électricien
- Fourniture de 2 trousseaux de contrôle,
- Fourniture du carnet sanitaire.

Alimentation électrique

L'adjonction de pompe et filtre de faibles puissances électriques ne nécessitent pas de changer d'abonnement EDF – sous réserve de vérification du tarif et des consommations – le MOA devra fournir ces documents à la MOE à l'APD.

Un tableau spécifique réservé au traitement d'eau de la patageoire existe déjà, le titulaire du présent lot devra conserver ce tableau et la création d'un nouveau tableau pour les nouveaux besoins électriques en traitement d'eau à placer à côté de celle-ci ou dans le local technique (selon solution retenue).

Le TD sera neuf et sera encoffré dans un placard technique isolé de l'atmosphère corrosive.

Il sera prévu un TD spécifique pour chaque installation de traitement d'eau.

01C.16 - Mesures conservatoires

OPTION LOCAL TECHNIQUE

En option, l'entreprise devra la réalisation d'un local technique suivant plans pour le pentaglisser et le toboggan, cette prestation comprend :

- Terrassements en masse :

L'entreprise devra la réalisation de terrassements en masse pour la création du pentaglisser. La prestation comprend :

- Pour la création du local technique
- Compactage du fond de forme,
- Evacuation des déblais.

- Terrassements en tranchées / fouilles :

L'entreprise devra la réalisation de terrassement en tranchée, fouilles pour la réalisation des fondations du local technique. Cette prestation comprend :

- Pour la création du local technique
- Compactage du fond de forme,
- Evacuation des déblais.

- Fondations / semelles filantes :

L'entreprise devra la réalisation de fondations de type semelles filante, en conformité avec les prescriptions émises par l'étude de sol. Cette prestation comprend :

- Béton QF 350,
- Etat de surface S et coffrage de classe E,
- Armatures conformes aux plans d'exécutions (plans d'exécution à la charge du présent lot),
- Sujétions d'arase supérieure aux cotes requise,

- Ouvrages en élévation / murs :

L'entreprise devra la réalisation des murs du local technique. Ces murs seront en parpaing creux, épaisseur 0.20, hourdés au mortier de ciment, y compris chaînage, linteaux et liaisons, avec réalisation d'un enduit ciment finement taloché sur les faces vues. L'entreprise devra également l'étanchéité des parties enterrées des murs créés.

- Dallage intérieur :

L'entreprise devra la réalisation d'un dallage sur hérisson à l'intérieur du local technique. Cette prestation comprend les éléments suivants :

- Le décapage de la terre végétale jusqu'à l'obtention d'une plateforme apte à recevoir la couche de forme,
- Le remblai préalable autour des semelles, y compris damage soigné,
- Le dressage et le compactage, si nécessaire des autres parties, y compris évacuation des matériaux éventuellement en excédent ainsi que la vérification de la compacité,
- Fourniture et pose d'une forme après purge des remblais et limons, d'épaisseur minimale de 50cm en grave non traitée de 0/60 ou 0/40 avec moins de 12% de fines de carrière ou de rivière, réglage, arrosage et compactage pour obtention d'une densité sèche égale au moins à 95% de l'OPM.
- Forme en béton Q350 de 0.15m d'épaisseur minimum, finition soignée, y compris incorporation d'un treillis soudé et renforts.
- Le dallage sera désolidarisé du terre plein par interposition d'un film polyane armé 200g/m².
- Des joints de retrait de 1cm de largeur tous les 5ml au droit des éléments saillants, afin d'éviter les fissurations. Ils seront traités à la résine ou un fond de joint mastic .
- Géotextile anti-contaminant : fourniture et mise en place sur plateforme de terrassement d'un feutre géotextile non tissé aiguilleté de 210 grammes au m² minimum type BIDIM U24 ou équivalent, compris l'amenée à pied d'œuvre et déroulage.
- Le dallage formera une légère pente en forme de pointe de diamant (pour siphon de sol)

- Plancher toiture :

L'entreprise devra prévoir la réalisation d'un plancher pour la toiture du local technique, y compris renfort (poutres) pour la réalisation du dallage du palier d'attente du toboggan et pentaglisser adulte. Ce plancher sera réalisé en poutrelles, hourdis et dalle de compression.

Le plancher devra être calculé pour recevoir une charge complémentaire, du fait qu'elle sera enterrée dans la bute.

- Plomberie

L'entreprise devra la mise en place d'un siphon de sol et son raccordement aux réseaux d'eaux usées.

- Création porte et pose :

L'entreprise devra la création de portes dans les murs en agglos, avec linteau, y compris pose de l'hubrisserie fournie par le lot serrurerie.

- Etanchéité de la toiture :

L'entreprise devra la mise en place d'un complexe d'étanchéité en toiture compatible et de dalles sur plots sur la partie inaccessible au public de la toiture. Cette étanchéité sera composée des éléments suivants :

- Pare vapeur,
- Isolant de 10 cm d'épaisseur,
- Etanchéité bitumineuse y compris relevés,
- Dalles sur plots 50X50cm, teinte au choix du maître d'œuvre.

CHAPITRE D - CREATION PATAUGEOIRE

L'entreprise devra la création d'une nouvelle pataugeoire hors sol posée sur une dalle béton. Elle sera composée d'éléments préfabriqués modulaires en polyester. La prestation comprend :

- Dépose de la pataugeoire existante,
- Démolition de la dalle existante ainsi que des dalles périphériques, ainsi que la préparation du sol afin d'accueillir la nouvelle pataugeoire,
- Tranchées pour la reprise des réseaux,
- Fourreaux et réseaux pour le traitement de l'eau
- Réalisation d'une dalle béton afin d'accueillir le nouvel équipement,
- Fourniture et pose de modules de polyester suivant plans,
- Fourniture pose et raccordement des jeux d'eau,
- Création de plages périphériques dans un revêtement antidérapant et amortissant,
- Garde corps périphériques des plages.
- Traitement d'eau de la pataugeoire.

Localisation :

En façade sud de la piscine

01D.1 - Traitement d'eau de la pataugeoire

Les hypothèses retenues pour le dimensionnement des installations sont les suivantes :

Hypothèses

Température de la pataugeoire non contrôlée

Débit de recyclage 40-50 m³/h

Surface filtrante totale 1.20 m²

Traitement de l'eau au chlore

Filtre à sable rapide

Principe

Cf. § traitement d'eau pentaglisée.

Fonctionnement

Le principe de fonctionnement du traitement d'eau de la pataugeoire se définit en 1 boucle fermée :

- L'eau de la pataugeoire est collectée en dans les goulottes et est envoyé dans le bac tampon
- Depuis le bac tampon, l'eau est pompée et est envoyée vers le traitement d'eau
- En sortie de filtration, l'eau est renvoyée dans la pataugeoire par le fond du bassin

Il sera prévu une installation de traitement d'eau spécifique à la pataugeoire. Pour cela, l'entreprise devra la fourniture, la pose et le raccordement de :

- 1 bac tampon de volume 5 m³ – réalisé en polyéthylène
 - o Enterré à 0,80 mètre mini du sol fini afin d'être hors gel, et à 1 mètre de toute construction si l'option du local technique n'est pas retenue
 - o Implanté dans le local technique si l'option est retenue
- 1 pompe à débit variable : 40 à 50 m³/h
- 1 filtre à sable de diamètre 1240 mm

La pompe équipée de préfiltre assure le pompage de l'eau depuis la pataugeoire et via le bac tampon jusqu'à la filtration et le refoulement de l'eau jusqu'à la pataugeoire.

Le traitement d'eau sera entièrement automatisé.

Prestations pour le traitement d'eau

Cf. § traitement d'eau pentaglisser.

Alimentation électrique

Cf. § traitement d'eau pentaglisser.

CHAPITRE E - TOBOGGAN

Ce chapitre a pour objet la création d'un toboggan composé d'éléments préfabriqués en polyester et assemblés sur place. Cette prestation comprendra :

Maçonnerie

Pour la création du toboggan, la prestation de maçonnerie comprendra :

- Les fouilles pour fondations,
- La pose et le raccordement de réseaux intérieurs uniquement (les réseaux extérieurs seront réalisés avec ceux du pentaglisser),
- La création de fondations en fonction du rapport de sol,
- La réalisation et l'ancrage des poteaux métalliques sur les fondations, en fonction des études d'exécution,

Equipement de glisse : Toboggan

La réalisation du toboggan comprend :

- L'étude de structure pour le support du toboggan,
- La fourniture, la pose et la fixation de modules préfabriqués polyester sur les poteaux,
- Jeu de vannes pour le traitement d'eau comptabilisé, compris pompes à débit variable.

01E.1 - Traitement d'eau du toboggan

Les hypothèses retenues pour le dimensionnement des installations sont les suivantes :

Hypothèses

Température du toboggan non contrôlée
Débit de recyclage 20 à 100 m³/h
Surface filtrante totale 0,57 m²
Traitement de l'eau au chlore
Filtre à sable rapide

Principe

Cf. § traitement d'eau pentaglisser.

Fonctionnement

Le principe de fonctionnement du traitement d'eau du toboggan se définit en 2 boucles fermées :

- L'eau du toboggan est collectée en fin de zone d'hydro freinage et est envoyée dans le bac tampon
- L'eau du bac tampon est envoyée au départ du toboggan

- L'eau collectée dans le bac tampon est ensuite envoyée vers le traitement d'eau
- L'eau traitée est ensuite réinjectée dans le bac tampon

Il sera prévu une installation de traitement d'eau spécifique au toboggan. Pour cela, l'entreprise devra la fourniture, la pose et le raccordement de :

- 1 bac tampon de volume 2 m³ – réalisé en polyéthylène
 - o Enterré à 0,80 mètre mini du sol fini afin d'être hors gel à 1 mètre de toute construction si l'option du local technique n'est pas retenue
 - o Implanté dans le local technique si l'option est retenue
- 3 pompes (Aller-retour) à débits variables : 20 à 100 m³/h

- 1 filtre à sable de diamètre 850 mm
 - o Le filtre à sable servant actuellement au traitement d'eau de la pataugeoire existante est en bon état et de diamètre 900 mm. Ce filtre à sable correspond donc au besoin pour le toboggan, il sera réutilisé.

La pompe 1, équipée de préfiltre assure le refoulement de l'eau vers le bac tampon. La pompe 2 conduit l'eau dans des filtres à sables de quartz. Elle subit également un traitement de floculation (avant filtration), stérilisation, neutralisation (après filtration) avant d'être réintroduite dans le bac tampon. La pompe 3 envoie l'eau depuis le bac tampon vers les départs des pistes du pentaglisse. Le traitement d'eau sera entièrement automatisé.

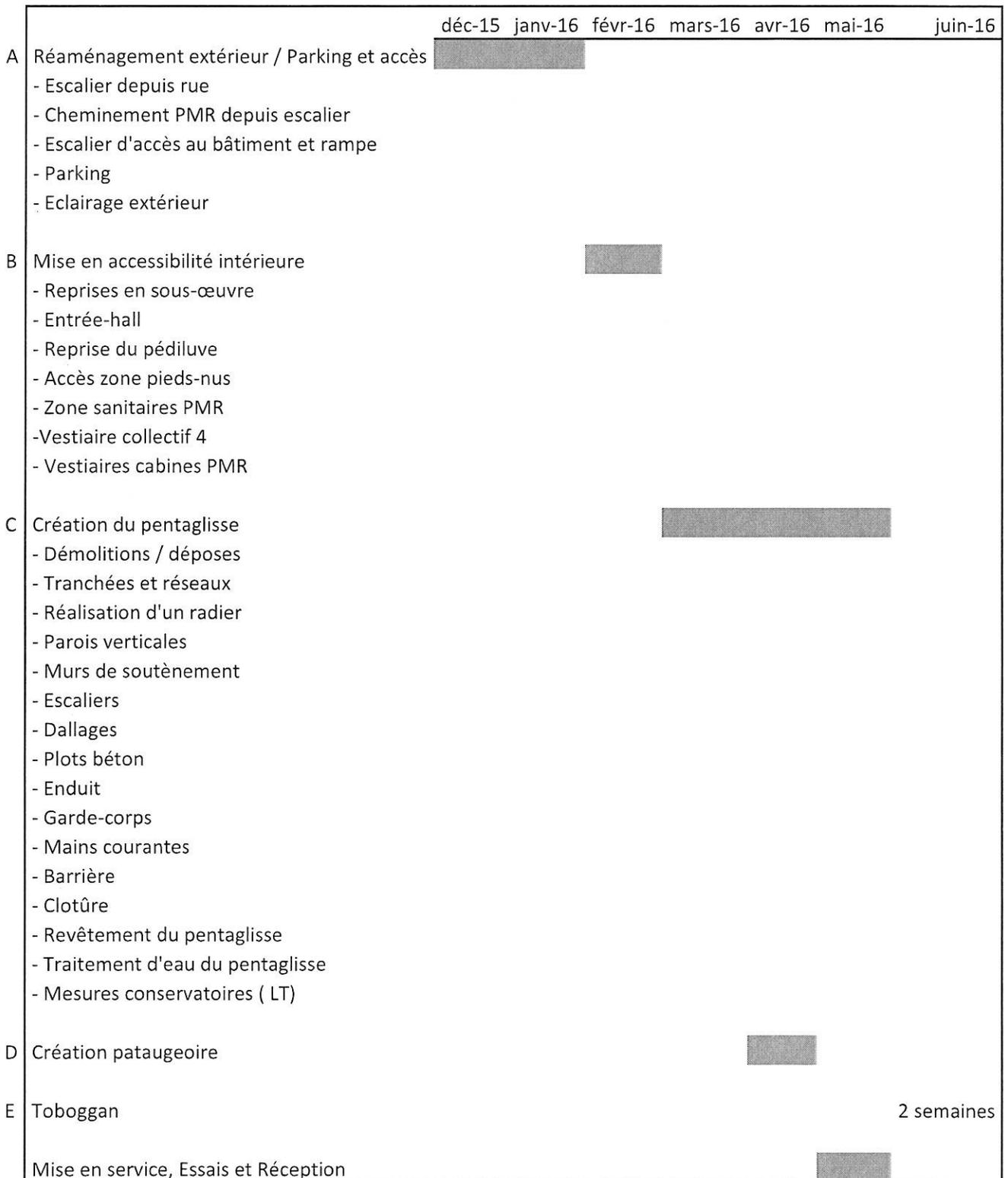
Prestations pour le traitement d'eau

Cf. § traitement d'eau pentaglisse.

Alimentation électrique

Cf. § traitement d'eau pentaglisse.

PLANNING PREVISIONNEL



REPLACEMENT PATAUGOIRE MISE EN CONFORMITE PMR ET CREATION D'EQUIPEMENT DE GLISSE PISCINE CLAUDE BOLLET

DOSSIER N°

05.14

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

CS 40868
13626 AIX EN PROVENCE cedex1

TEL 04 42 93 82 80
FAX 04 42 93 82 82

MAITRISE D'OEUVRE

SOCIETE D'ARCHITECTURE GREGOIRE ET MATTEO

88 rue Perrin Solliers - 13006 MARSEILLE

TEL 04.91.48.16.63
FAX 04.91.47.33.41

AD2I

11, bd de la Grande Thumine
Bât E2, Parc d'Ariane
13100 AIX-EN-PROVENCE
TEL 04 42 20 88 89 -FAX 04 42 95 20 64

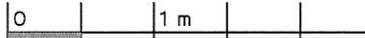
DESIGNATION DOCUMENT

ESTIMATIF

PHASE

APD

PLAN N°



DATE JUIN 2014

INDICE	DATE	NATURE
A		
B		
C		
D		
E		
F		
G		
H		

OPERATION:

PISCINE CLAUDE BOLLET

ARTICLE	DESIGNATION	U	QUANTITE	PRIX UNIT.	TOTAL
CHAPITRE A - REAMENAGEMENT ZONE EXTERIEURE - PARKING ET ACCES					27 205,00
01A.01	- Escaliers depuis rue				2 340,00
	. Fourniture et pose de bande podotactile	ml	4	90	360,00
	. Reprise des nez de marche	ml	8	35	280,00
	. Reprise des contre marche	ml	4	20	80,00
	. Fourniture et pose de mains courantes	ml	6	270	1 620,00
01A.02	- Cheminement PMR depuis escalier				3 720,00
	. Dallage béton désactivé	m ²	31	120	3 720,00
01A.03	- Escaliers d'accès au bâtiment et rampe				14 075,00
	. Fourniture et pose d'une main courante centrale	ml	3	80	240,00
	. Adaptation du garde corps extérieur	ml	8	80	640,00
	. Reprise des nez de marche	ml	55	35	1 925,00
	. Reprise des contre marche	ml	17	20	340,00
	. Fourniture et pose d'une main courante sur rampe d'accès	ml	32	80	2 560,00
	. Mise aux normes de la rampe d'accès	ml	31	270	8 370,00
01A.04	- Parking				3 670,00
	. Marquage au sol pour places PMR	m ²	32	30	960,00
	. Marquage au sol chemin piétonnier	m ²	26	30	780,00
	. Bande de guidage	ml	26	50	1 300,00
	. Bandes podotactiles	ml	7	90	630,00
01A.05	- Eclairage extérieur				3 400,00
	. Mâts compirs luminaires	U	2	1 200	2 400,00
	. Raccordement électrique	ens	1	500	500,00
	. Coffret éclairage public	ens	1	500	500,00

OPERATION:

PISCINE CLAUDE BOLLET

ARTICLE	DESIGNATION	U	QUANTITE	PRIX UNIT.	TOTAL
	CHAPITRE B - MISE EN ACCESSIBILITE INTERIEURE				40 266,00
01B.01	Reprise en sous œuvre				4 782,00
	. Maçonnerie				
	- Reprise en sous œuvre	ens	1	2500	2 500,00
	- Démolition cloison	m²	3	15	45,00
	- Dépose d'une partie du faux plafond	m²	3	15	45,00
	- Adaptation du plan vasque	ens	1	500	500,00
	- Réalisation cloison 98/48	m²	3	60	180,00
	- Etanchéité liquide	m²	2	56	112,00
	- Adaptation du faux-plafond	ens	1	750	750,00
	- Raccord de carrelage	m²	4	65	260,00
	- Faïence	m²	6	65	390,00
01B.02	Entrée / Hall				6 640,00
	. Maçonnerie				
	- Dépose du tapis brosse existant	U	1	20	20,00
	- Repose d'un tapis brosse conforme PMR en remplacement	U	1	600	600,00
	. Menuiseries				
	- Modification de la porte d'entrée	U	2	700	1 400,00
	- Modification de la banque d'accueil	ens	1	3000	3 000,00
	- Mise en place accoudoir sur banc existant	ens	1	600	600,00
	. Electricité				
	- Raccordement électrique des équipements de porte	U	2	150	300,00
	- Eclairage intérieur : spots	U	4	100	400,00
	- Interrupteurs	U	2	160	320,00
01B.03	Reprise du pédiluve d'accès au bassin				4 947,00
	. Maçonnerie				
	- Démolition du pédiluve existant	m²	7	100	700,00
	- Dépose d'une partie du faux plafond	m²	4	15	60,00
	- Réalisation chape avec forme de pente	m²	7	150	1 050,00
	- Raccordement siphon de sol	U	1	500	500,00
	- Etanchéité liquide	m²	7	56	392,00
	- Réalisation de murs en aggro pour agrandissement pédiluve	m²	3	100	300,00
	- Pose de carrelage dans le pédiluve	m²	7	65	455,00
	- Raccord de carrelage en périphérie du pédiluve	ens	1	350	350,00
	- Faïence	m²	6	65	390,00
	- Adaptation du faux-plafond	ens	1	750	750,00
01B.04	Zone des sanitaires				10 662,00
	. Maçonnerie				
	- Démolition des cloisons stratifiées existantes	m²	22	25	550,00
	- Dépose d'un urinoir	U	1	300	300,00
	- Dépose de faux-faux plafond	ens	1	200	200,00
	- Réalisation de cloison 98/48	m²	3	60	180,00
	- Adaptation du faux plafond	ens	1	750	750,00
	- Etanchéité liquide	m²	2	56	112,00
	- Rebouchages divers au sol / raccord de carrelage	ens	1	500	500,00
	- Faïence	m²	6	65	390,00
	. Menuiserie				
	- Fourniture et pose de cloisons en stratifié compact	m²	22	245	5 390,00
	. Electricité				
	- Mise en place de flash lumineux dans WC PMR	U	2	245	490,00
	- Remplacement des luminaires existants	U	4	100	400,00
	. Plomberie				
	- Fourniture, pose et raccordement de lave mains	U	2	500	1 000,00
	- Fourniture et pose de barre de maintien PMR	U	2	200	400,00

OPERATION:
PISCINE CLAUDE BOLLET

ARTICLE	DESIGNATION	U	QUANTITE	PRIX UNIT.	TOTAL
01B.05	Vestiaires collectifs 4				2 460,00
	. Maçonnerie				
	- Dépose de la porte d'accès au vestiaire	U	1	250	250,00
	- Agrandissement de l'ouverture en vue de la pose d'une nouvelle porte	ens	1	500	500,00
	- Pose d'huisseries fournie par le lot menuiseries	U	1	80	80,00
	- Reprise de faïence au droit de la modification de la porte	ens	1	150	150,00
	. Menuiserie				
	- Dépose de banc existant	ml	3	60	180,00
	- Pose de banc dito existant	ml	2	200	400,00
	- Fourniture et pose de porte 93 x 204	U	1	900	900,00
01B.06	Cabines PMR vestiaires / accès pieds nus				10 775,00
	. Maçonnerie				
	- Démolition de cloisons stratifiées	m ²	25	25	625,00
	- Dépose du tourniquet existant	U	1	200	200,00
	- Rebouchage de trous au sol	ens	1	500	500,00
	- Reprise de faïence au droit des équipements déplacés	ens	1	1500	1 500,00
	. Menuiserie				
	- Fourniture et pose de cloisons en stratifié compact	m ²	18	245	4 410,00
	- Fourniture et pose de banc dito existant	ml	2	120	240,00
	. Electricité				
	- Remplacement des luminaires existants	U	10	100	1 000,00
	- Détecteurs 360°	U	5	160	800,00
	- Déplacement des appareillage (séchoir, etc)	ens	1	1500	1 500,00

OPERATION:

PISCINE CLAUDE BOLLET

ARTICLE	DESIGNATION	U	QUANTITE	PRIX UNIT.	TOTAL
	CHAPITRE C - CREATION DU PENTAGLISSE				225 650,00
	. Maçonnerie				
	- Dépose d'une partie de la clôture existant	ml	20	25	500,00
	- Terrassement et remblaiement	m3	280	25	7 000,00
	- Radier pour pentaglisse	m ²	146	300	43 800,00
	- Parois béton pour pentaglisse	m ²	90	120	10 800,00
	- Murs de soutènement	m ²	145	120	17 400,00
	- Escaliers	m ²	25	400	10 000,00
	- Dallage béton désactivé				
	. Paliers d'attentes du pentaglisse	m ²	90	120	10 800,00
	. Plages				
	- Plage d'arrivée pentaglisse et toboggan y compris pédiluve	m ²	225	120	27 000,00
	- Remplacement plage existante en façade est de la piscine	m ²	145	170	24 650,00
	- Tranchées pour réseaux compris réseaux et raccordement	F	1	5000	5 000,00
	- Plots béton pour clôture	U	200	10	2 000,00
	- Enduit de façade	m ²	235	60	14 100,00
	. Serrurerie				
	- Garde corps	ml	41	150	6 150,00
	- Mains courantes	ml	30	45	1 350,00
	- Barrière	ml	10	150	1 500,00
	- Clôture	ml	25	80	2 000,00
	. Equipement du pentaglisse				
	- Lit de mousse et liner	m ²	146	100	14 600,00
	- Traitement d'eau du pentaglisse, compris pompe à débit variable	ens	1	27000	27 000,00
	Y compris mesures compensatoires pour le toboggan				
	OPTION LOCAL TECHNIQUE				30 520,00
	. Maçonnerie				
	- Terrassement en masse	m3	146	25	3 650,00
	- Terrassement en tranchée / fouilles	m3	14	25	350,00
	- Fondations	m3	14	250	3 500,00
	- Ouvrage en élévation, compris raidisseurs	m ²	40	120	4 800,00
	- Dallage intérieur	m ²	44	120	5 280,00
	- Plancher pour toiture	m ²	44	150	6 600,00
	- Création porte	U	1	500	500,00
	- Etanchéité de la toiture	m ²	22	70	1 540,00
	- Végétalisation de la toiture	m ²	22	100	2 200,00
	. Serrurerie				
	- Fourniture et pose de porte métallique 140x204 deux vantaux	U	1	1500	1 500,00
	- Barrière avec portillon	ml	3	200	600,00

OPERATION:
PISCINE CLAUDE BOLLET

ARTICLE	DESIGNATION	U	QUANTITE	PRIX UNIT.	TOTAL
	CHAPITRE D - PATAUGEOIRE				119 920,00
	. Maçonnerie				
	- Dépose de la pataugeoire existante (matériel)	ens	1	2 500	2 500,00
	- Tranchées pour réseaux y compris réseaux	ens	1	2 500	2 500,00
	- Préparation du sol / démolitions	m²	100	80	8 000,00
	- Création de la pataugeoire				
	. Dalle et équipement	m²	300	80	24 000,00
	. Etanchéité	m²	200	80	16 000,00
	- Plages	m²	106	120	12 720,00
	- Jeux d'eau	U	10	4 000	40 000,00
	- Traitement d'eau pour la pataugeoire	ens	1	14 200	14 200,00
	CHAPITRE E - TOBOGGAN				115 310,00
	. Maçonnerie				
	- Fouilles pour fondations	m3	16	25	400,00
	- Fondations	m3	16	800	12 800,00
	- Poteaux métalliques	Kg	896	10	8 960,00
	- Tranchée pour réseaux y compris réseaux	F	1	2 500	2 500,00
	. Equipement toboggan				
	- Fourniture et pose de toboggan	ml	71	1 150	81 650,00
	- Jeu de vanne pour le traitement d'eau comptabilisé, compris pompe à débit variable	ens	1	9 000	9 000,00
	RECAPITULATIF CHAPITRES				
	. CHAPITRE A - REAMENAGEMENT ZONE EXTERIEURE PARKING ET ACCES				27 205,00
	. CHAPITRE B - MISE EN ACCESSIBILITE INTERIEURE				40 266,00
	. CHAPITRE C - CRETATION DU PENTAGLISSE BASE				225 650,00
	. CHAPITRE C - OPTION LOCAL TECHNIQUE				30 520,00
	. CHAPITRE D - PATAUGEOIRE				119 920,00
	. CHAPITRE E - TOBOGGAN				115 310,00
	TOTAL HT BASE + OPTIONS				558 871,00
	MONTANT TVA 20%				111 774,20
	TOTAL TTC				670 645,20

**REMPLACEMENT PATAUGOIRE
MISE EN CONFORMITE PMR
ET CREATION D'EQUIPEMENT DE GLISSE
PISCINE CLAUDE BOLLET**

DOSSIER N°
05.14

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

CS 40668
13626 AIX EN PROVENCE cedex1

TEL 04 42 93 82 80
FAX 04 42 93 82 82

MAITRISE D'OEUVRE

SOCIETE D'ARCHITECTURE GREGOIRE ET MATTEO

88 rue Perrin Solliers - 13006 MARSEILLE

TEL 04.91.48.16.63
FAX 04.91.47.33.41

AD2I

11, bd de la Grande Thunine
Bat E2, Parc d'Arisme
13100 AIX-EN-PROVENCE

TEL 04 42 20 88 89 -FAX 04 42 95 20 64

DESIGNATION DOCUMENT

PLANS EXISTANT

PHASE

APD

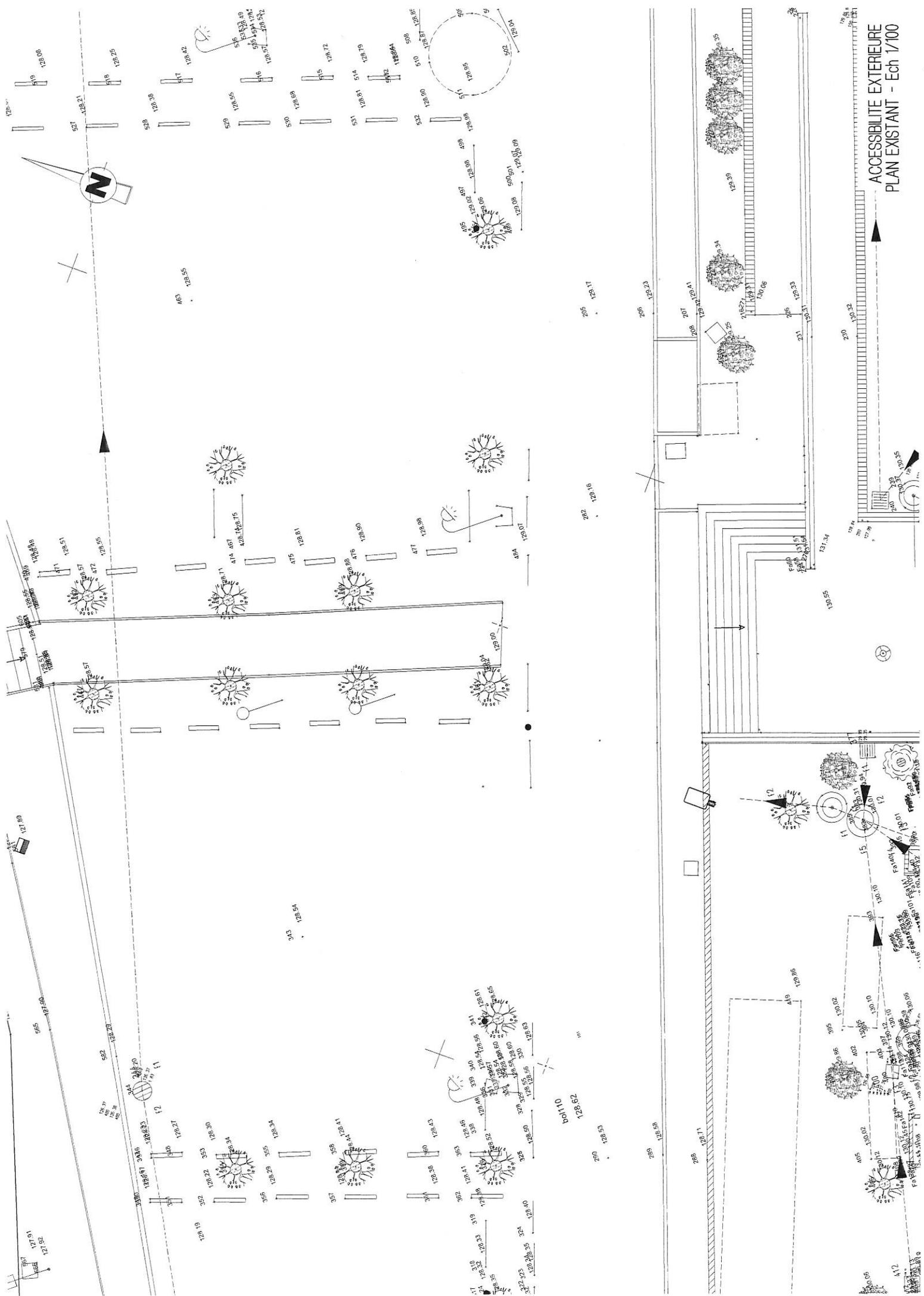
PLAN N°

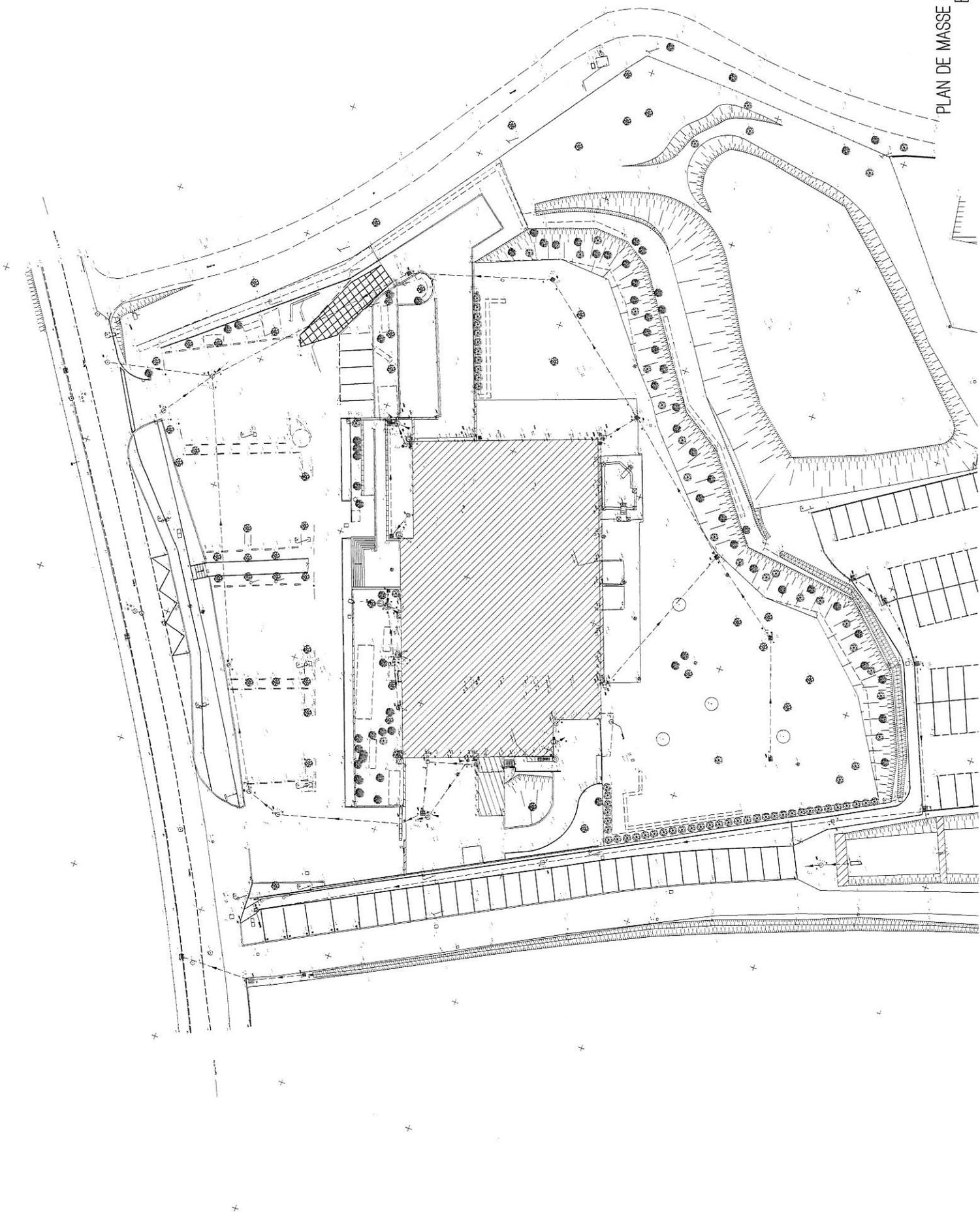
01

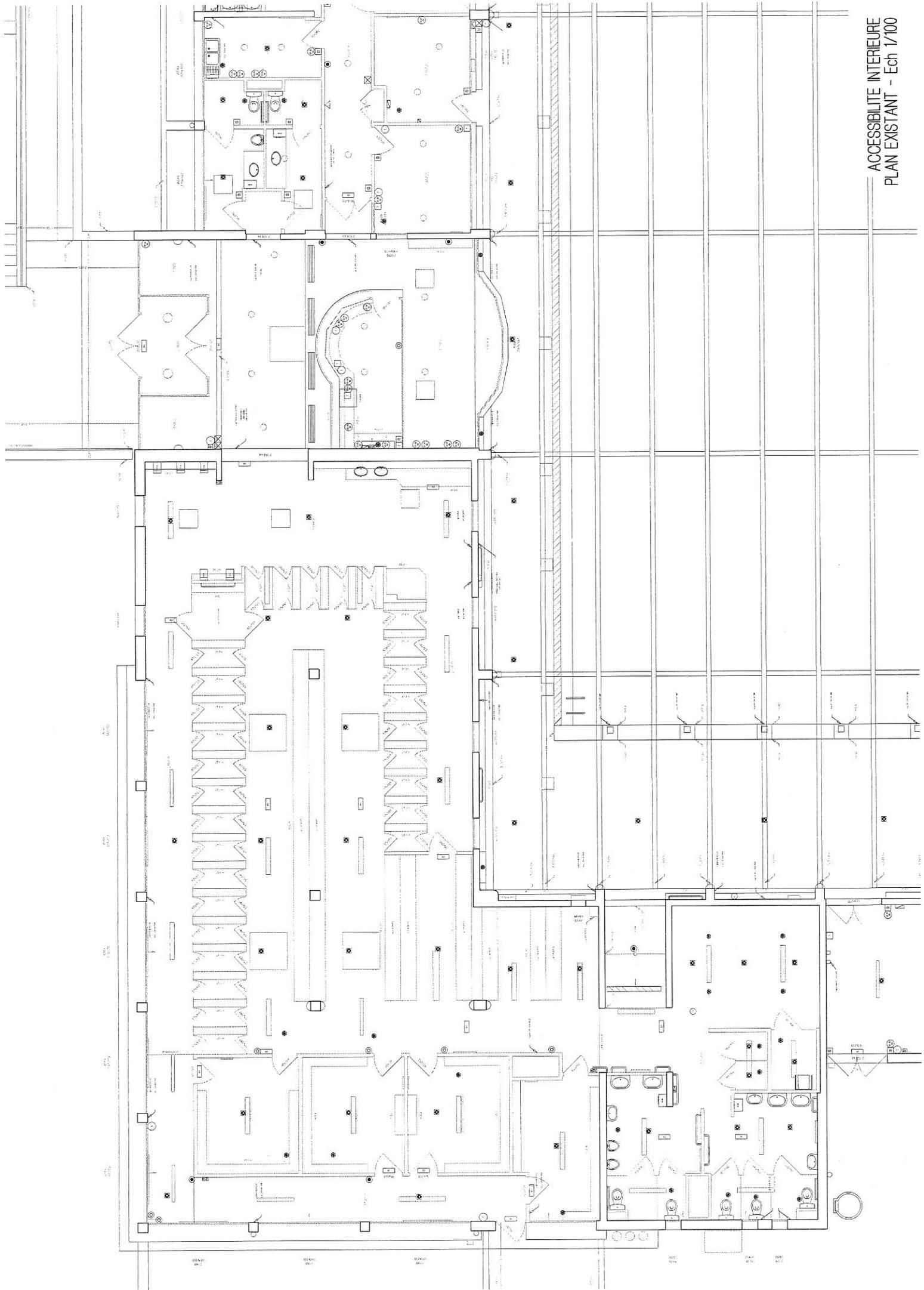


DATE JUN 2014

INDICE	DATE	NATURE
A		
B		
C		
D		
E		
F		
G		
H		







ACCESSIBILITE INTERIEURE
PLAN EXISTANT - Ech 1/100

**REMPLACEMENT PATAGOIRE
MISE EN CONFORMITE PMR
ET CREATION D'EQUIPEMENT DE GLISSE
PISCINE CLAUDE BOLLET**

DOSSIER N°

05.14

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

CS 40868
13626 AIX EN PROVENCE cedex1

TEL 04 42 93 82 80
FAX 04 42 93 82 82

MAITRISE D'OEUVRE

SOCIETE D'ARCHITECTURE GREGOIRE ET MATTEO

88 rue Perrin Solliers - 13006 MARSEILLE

TEL 04.91.48.16.63
FAX 04.91.47.33.41

AD2I

11, bd de la Grande Thumine
Bât E2, Parc d'Ariane
13100 AIX-EN-PROVENCE
TEL 04 42 20 88 89 -FAX 04 42 95 20 64

DESIGNATION DOCUMENT

PLANS PROJET

PHASE

APD

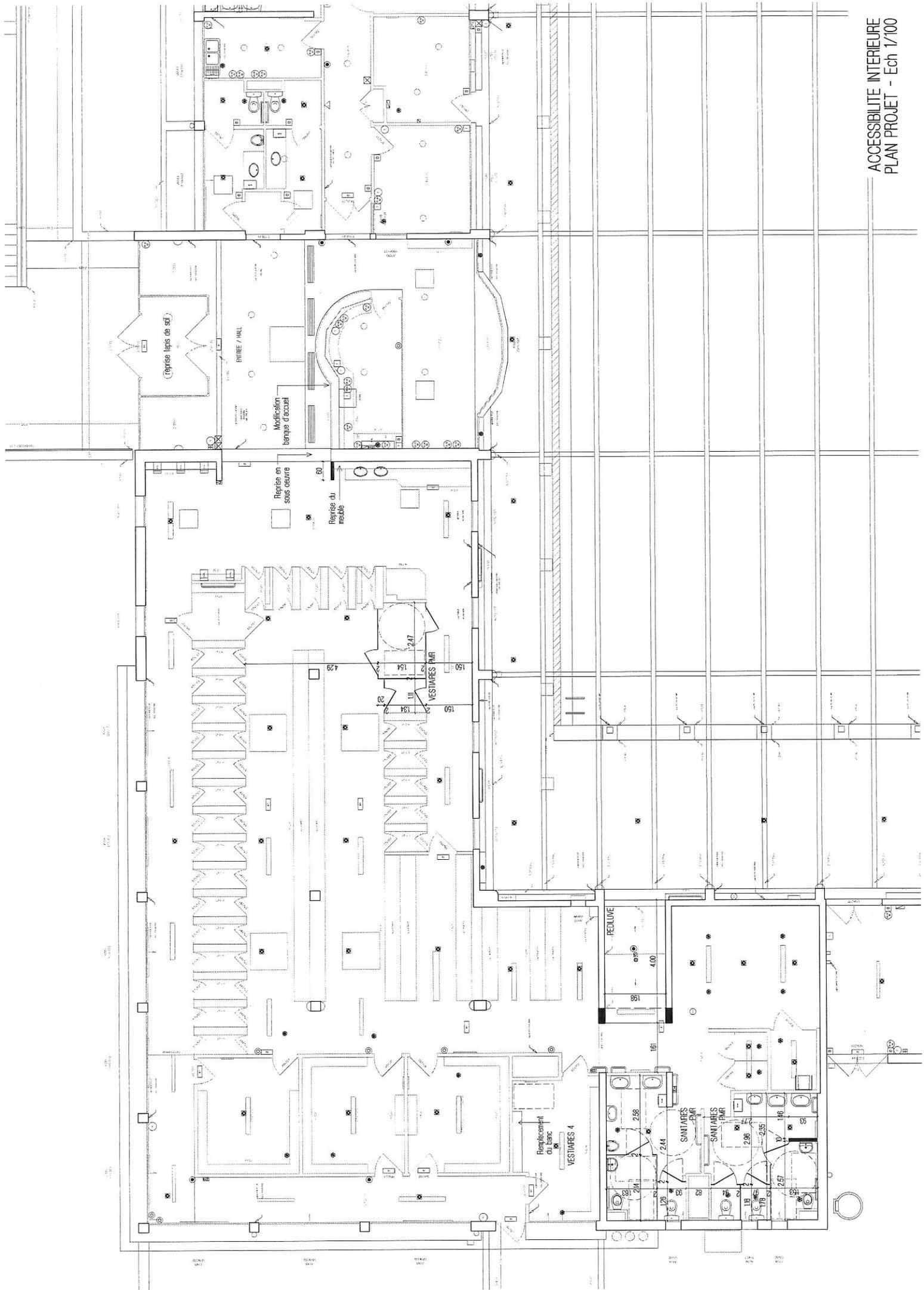
PLAN N°

02

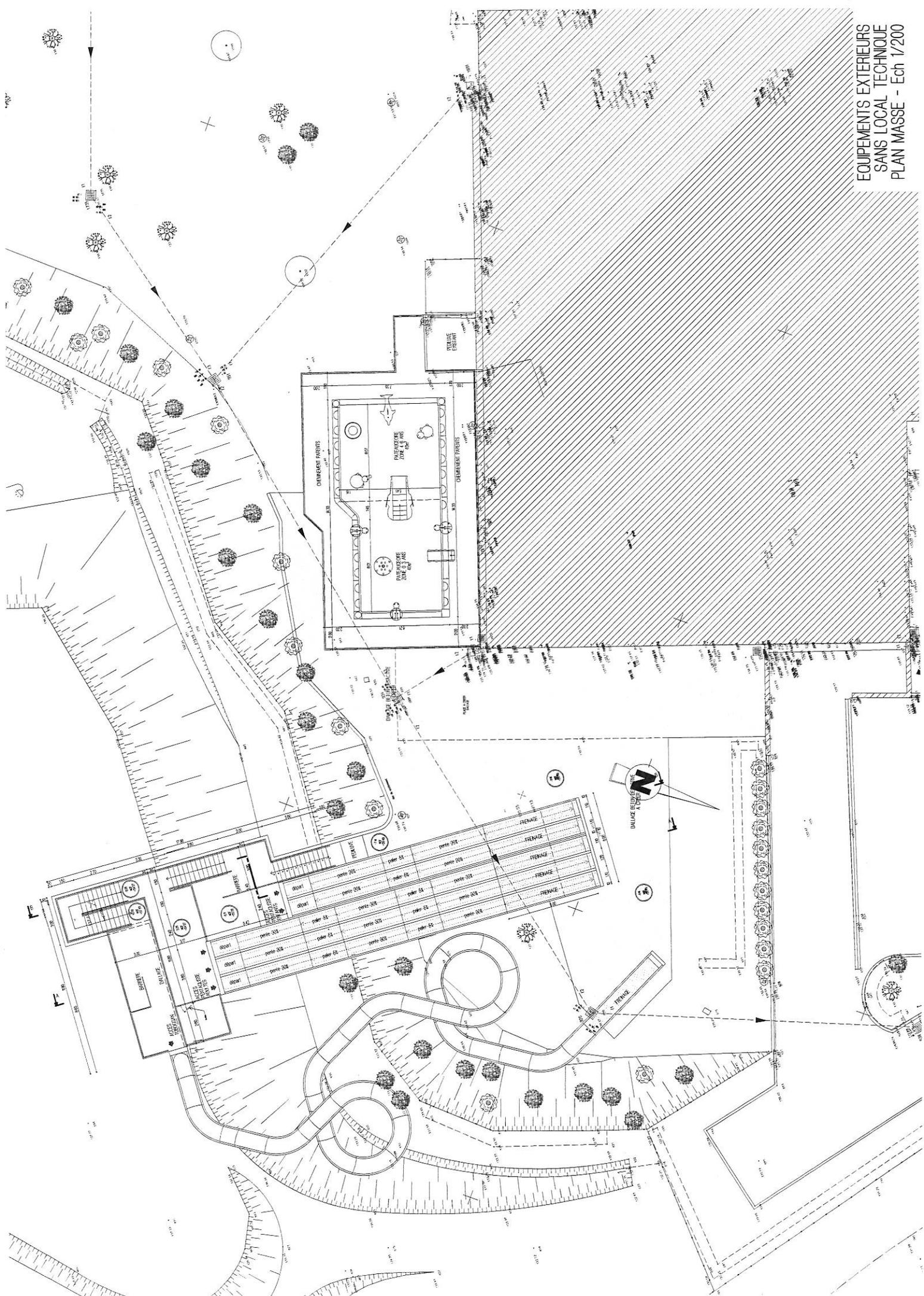


DATE JUN 2014

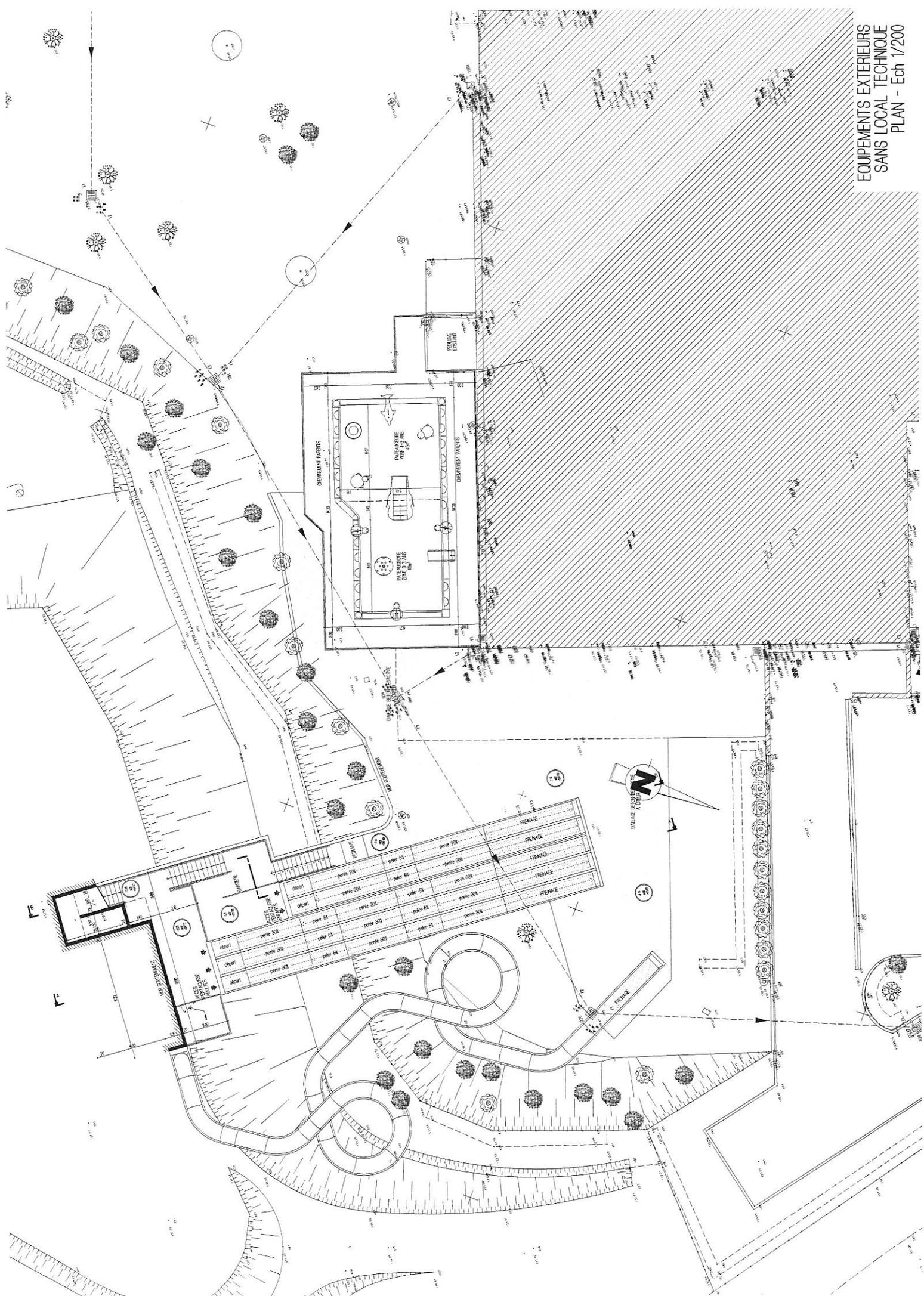
INDICE	DATE	NATURE
A		
B		
C		
D		
E		
F		
G		
H		

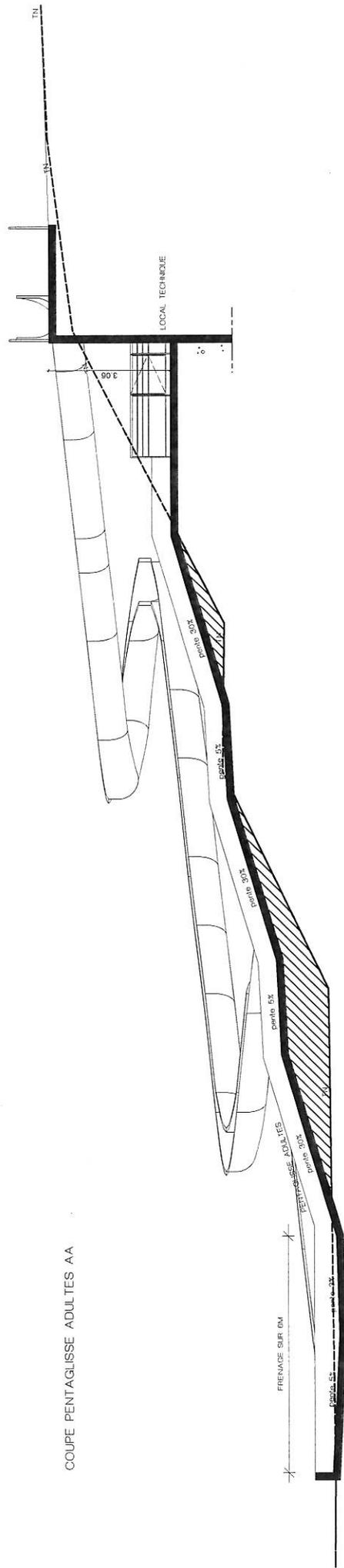


EQUIPEMENTS EXTERIEURS
SANS LOCAL TECHNIQUE
PLAN MASSE - Ech 1/200



EQUIPEMENTS EXTERIEURS
SANS LOCAL TECHNIQUE
PLAN - Ech 1/200

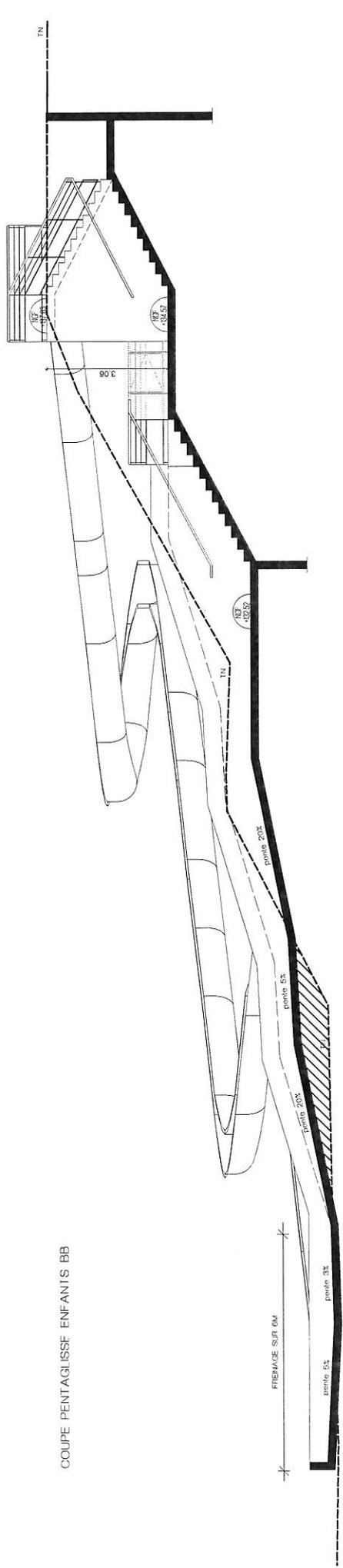




COUPE PENTAGLISSSE ADULTES AA

FREINAGE SUR 0M

PENTAGLISSSE ADULTES

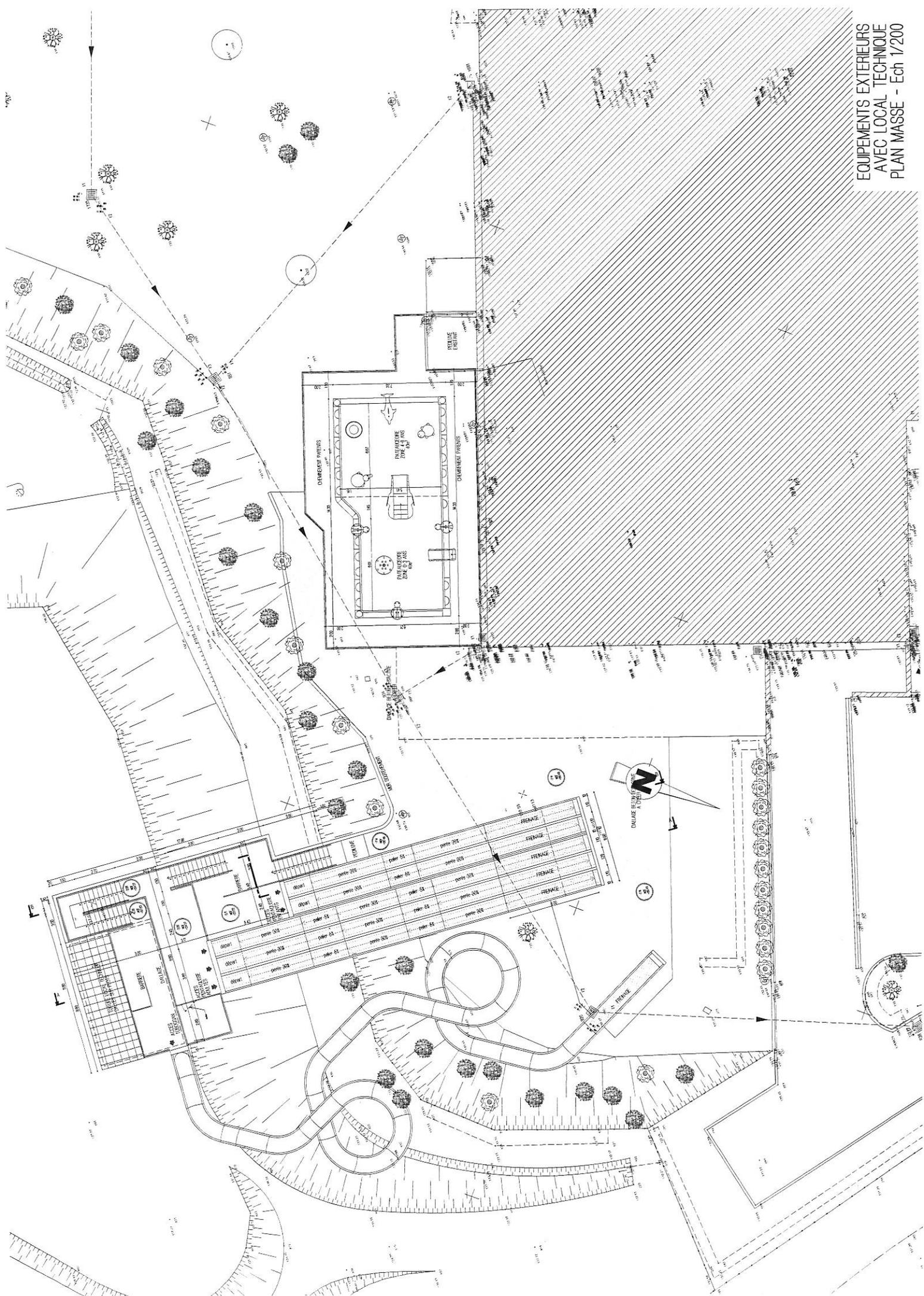


COUPE PENTAGLISSSE ENFANTS BB

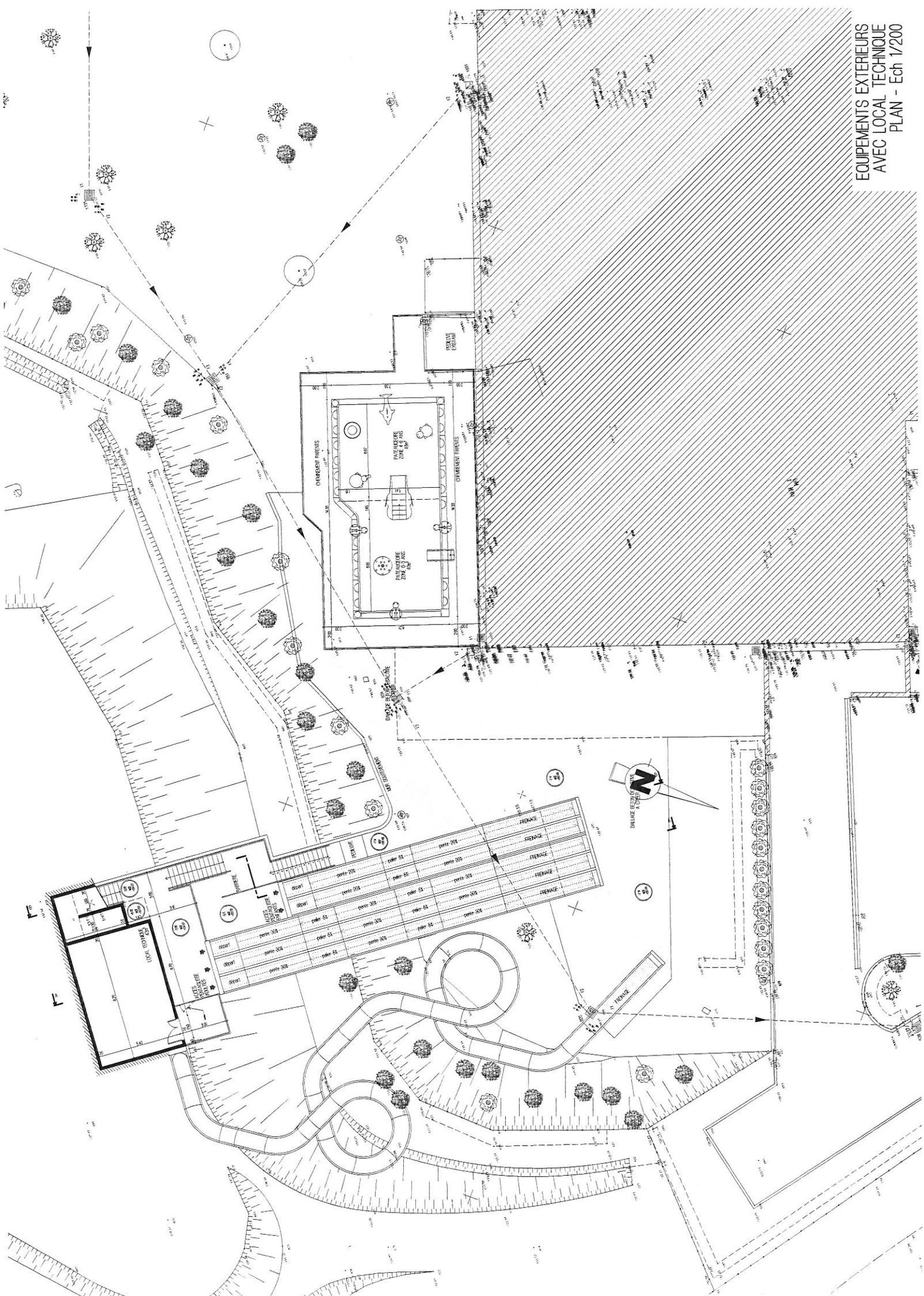
FREINAGE SUR 0M

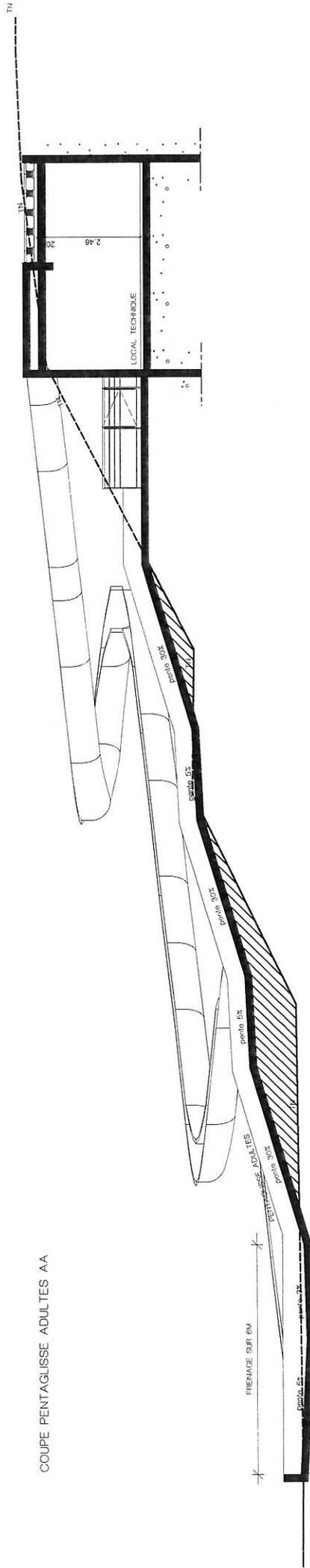
PENTAGLISSSE ENFANTS

EQUIPEMENTS EXTERIEURS
AVEC LOCAL TECHNIQUE
PLAN MASSE - Ech 1/200

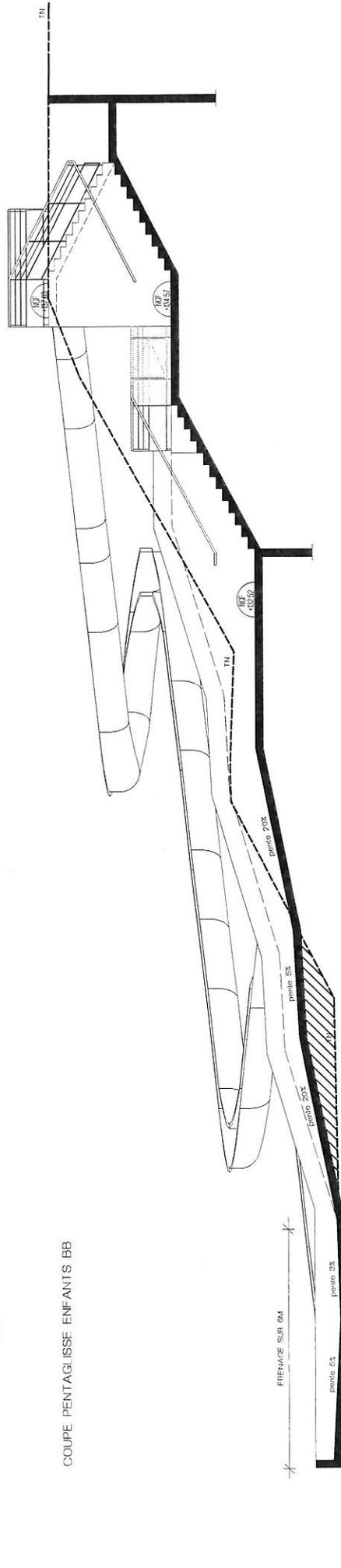


EQUIPEMENTS EXTERIEURS
AVEC LOCAL TECHNIQUE
PLAN - Ech 1/200

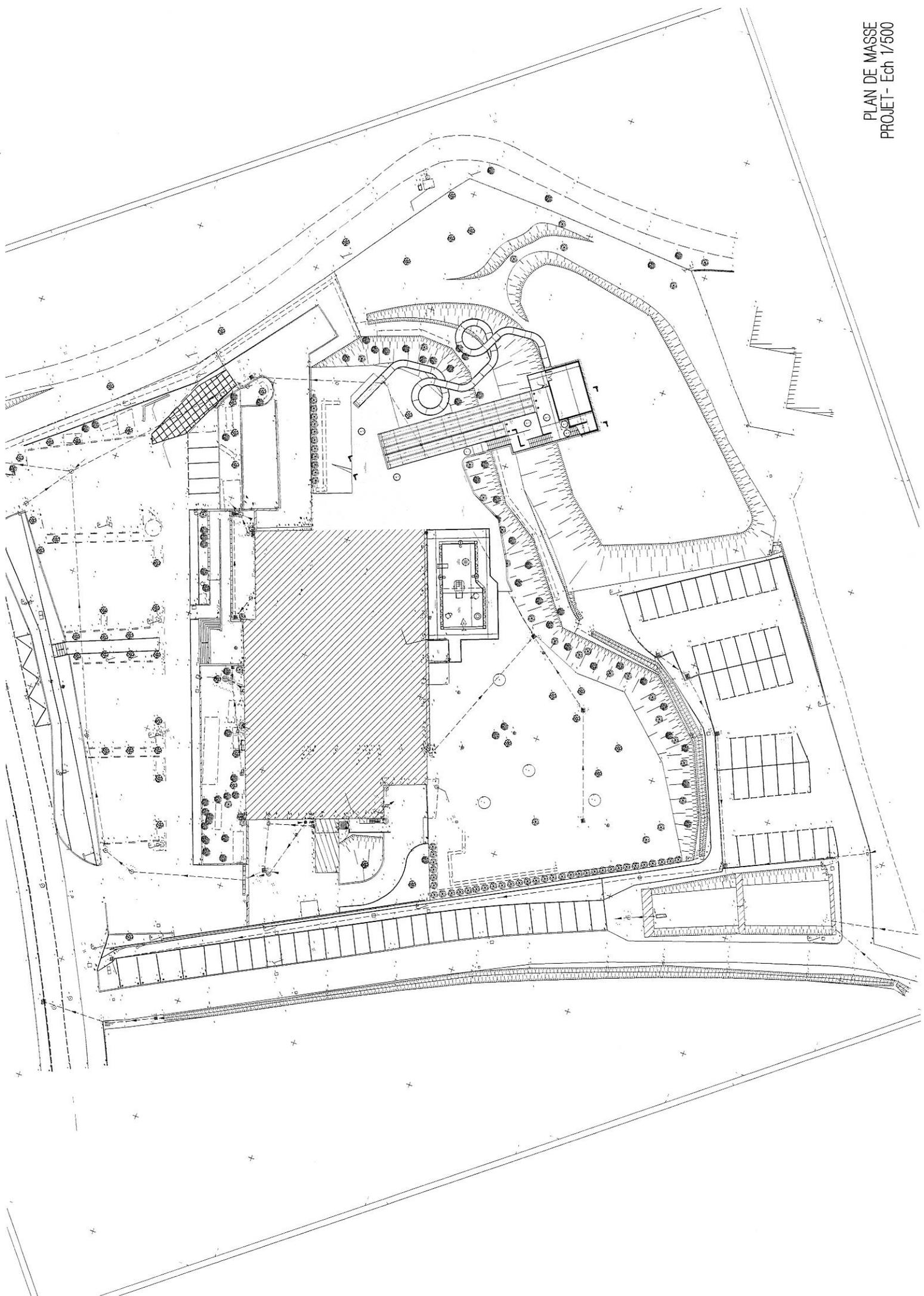




COUPE PENTAGLISSE ADULTES AA

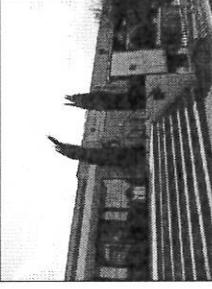


COUPE PENTAGLISSE ENFANTS BB



PIISCINE CLAUDE BOLLET

DÉPARTEMENT des Bouches du Rhône
Commune d'Aix en Provence



PHASE APD

PROJET DE REMPLACEMENT DE LA PATAUGEoire, LA CREATION D'UN PENTAGLISSE ET D'UN TOBOGGAN ET MISE EN CONFORMITE DE L'ACCESSIBILITE PMR

Maître D'Ouvrage



Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence
CS40868
13626 AIX EN PROVENCE Cedex 01
Tel: 04 42 93 85 85 - Fax: 04 42 93 85 86
13626 AIX EN PROVENCE Cedex 1

Maîtres D'Œuvre

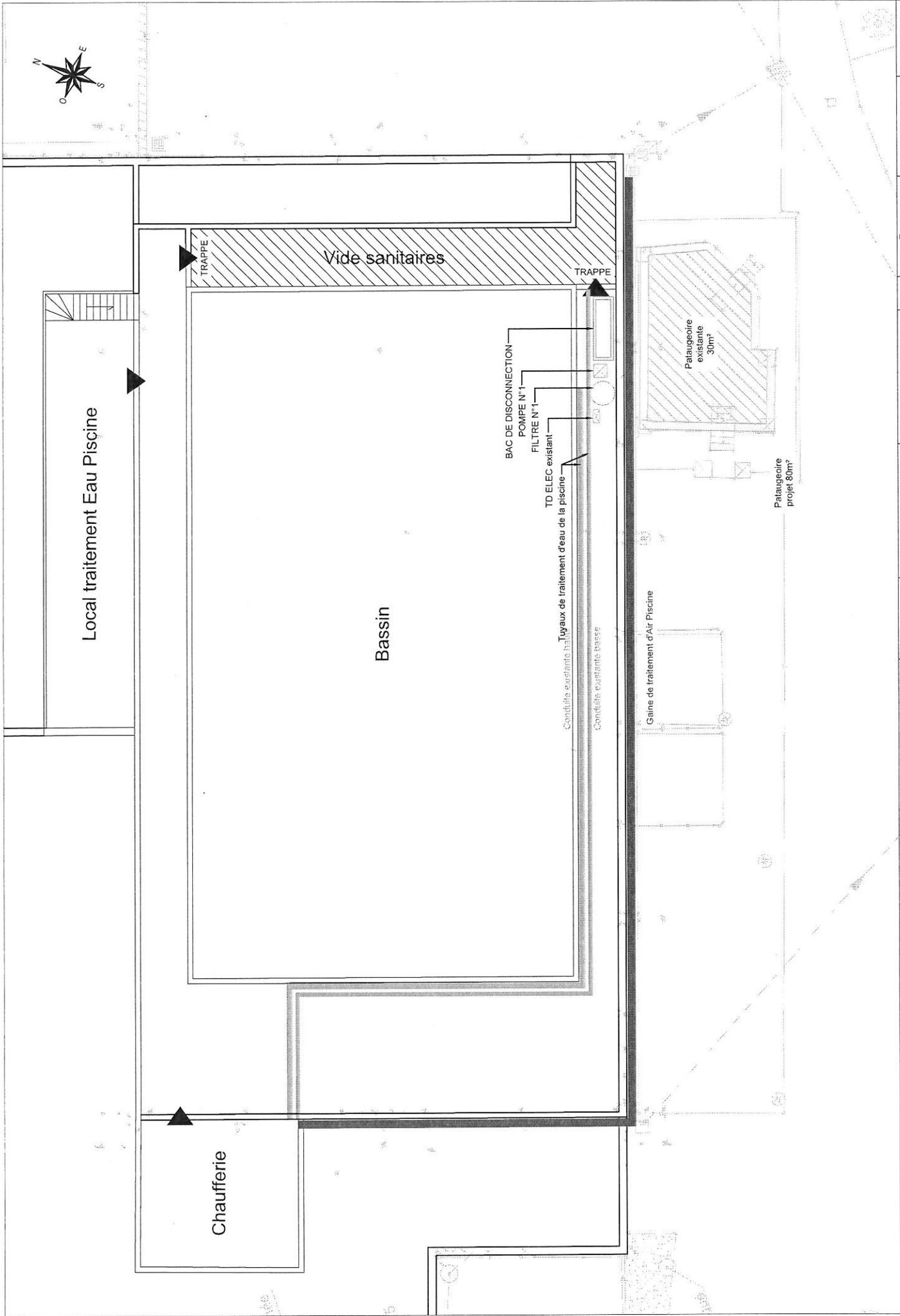


Bureau d'études : AD2i Ingénierie
"Parc D'Ariane" - Bât. E2
11, Bd de la Grande Thymine - 13090 Aix-en-Provence
Tél: 04 42 20 88 89 - Fax: 04 42 95 20 64 - mail@ad2i.com
Société d'architecture Grégoire et Mattéo
288, rue Perrin Solliers
13006 MARSEILLE
Tel: 04.91.48.16.63 - Fax: 04.91.47.33.41

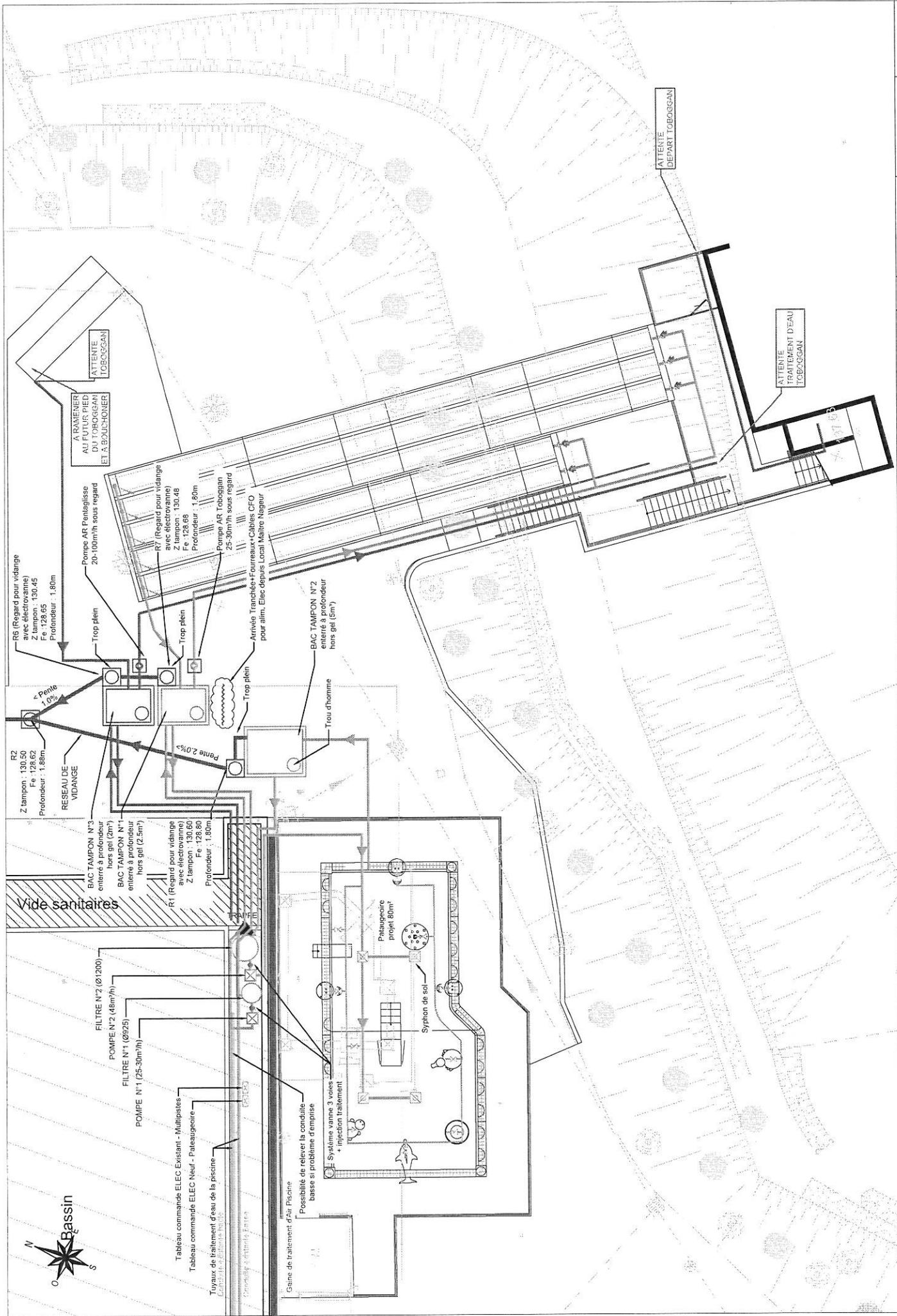
Indices	Date modification	Modification	Auteur
i			
h			
g			
f			
e			
d			
c			
b			
a			
	30/06/2014	Première Émission	VS

Carnet de plans techniques		N° d'Affaire	Phase
		767	APD
		N° du Plan	Indice
		CT.01	-
Date impression		Echelle	
30 juin 2014			

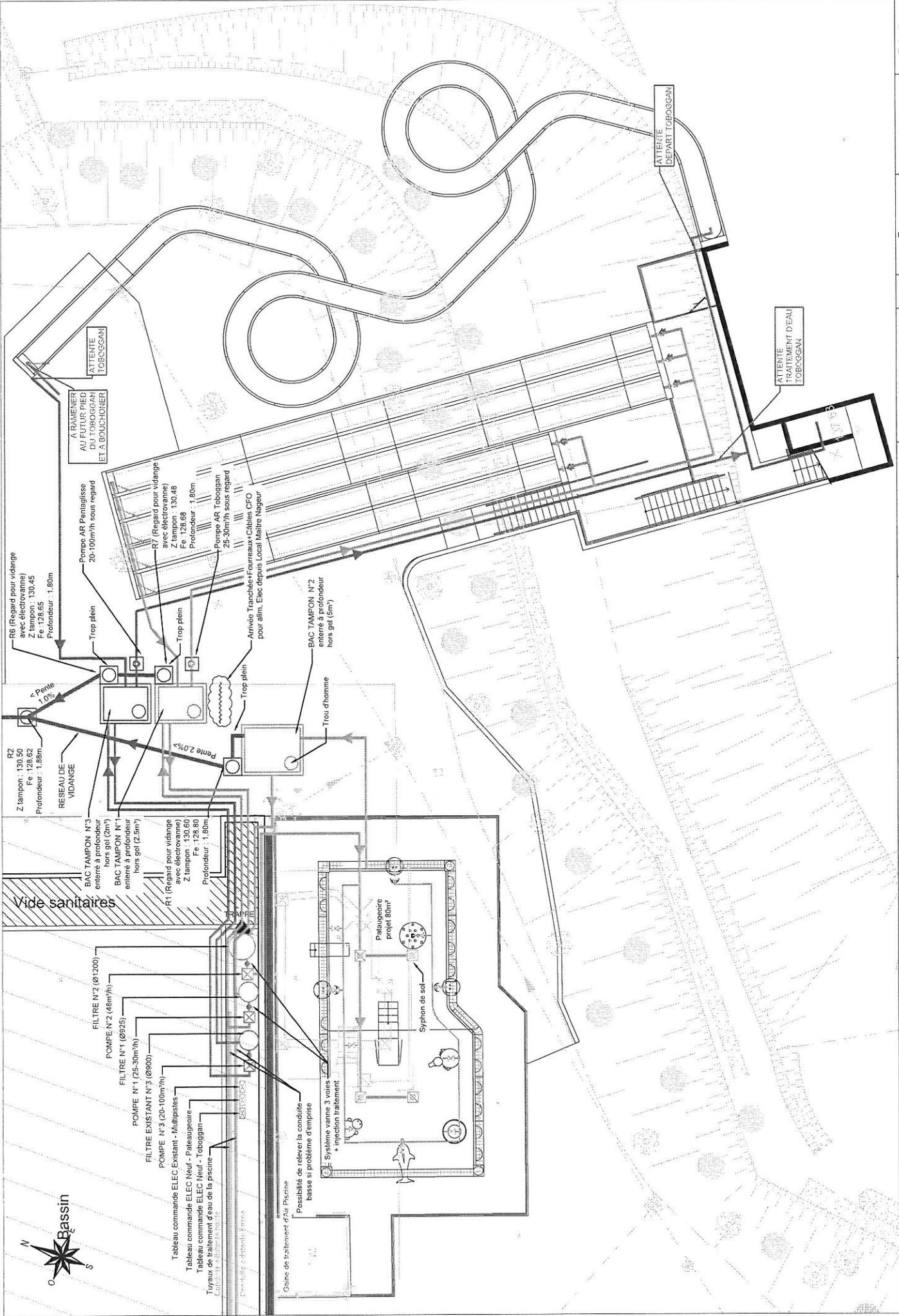
SOMMAIRE		
Page	Désignation	Indice
1	Cartouche Sommaire	-
2	SOUS SOL - Plan des installations existantes	-
3	EXTERIEUR - Plan des installations projet sans local - Phase 1	-
4	EXTERIEUR - Plan des installations projet sans local - Phase 2	-
5	EXTERIEUR - Plan des installations projet avec local - Phase 1	-
6	EXTERIEUR - Plan des installations projet avec local - Phase 2	-
7	Plan d'organisation des travaux	-
8	HYDRAULICITE INVERSEE - Reprise des eaux en surface exclusivement	-



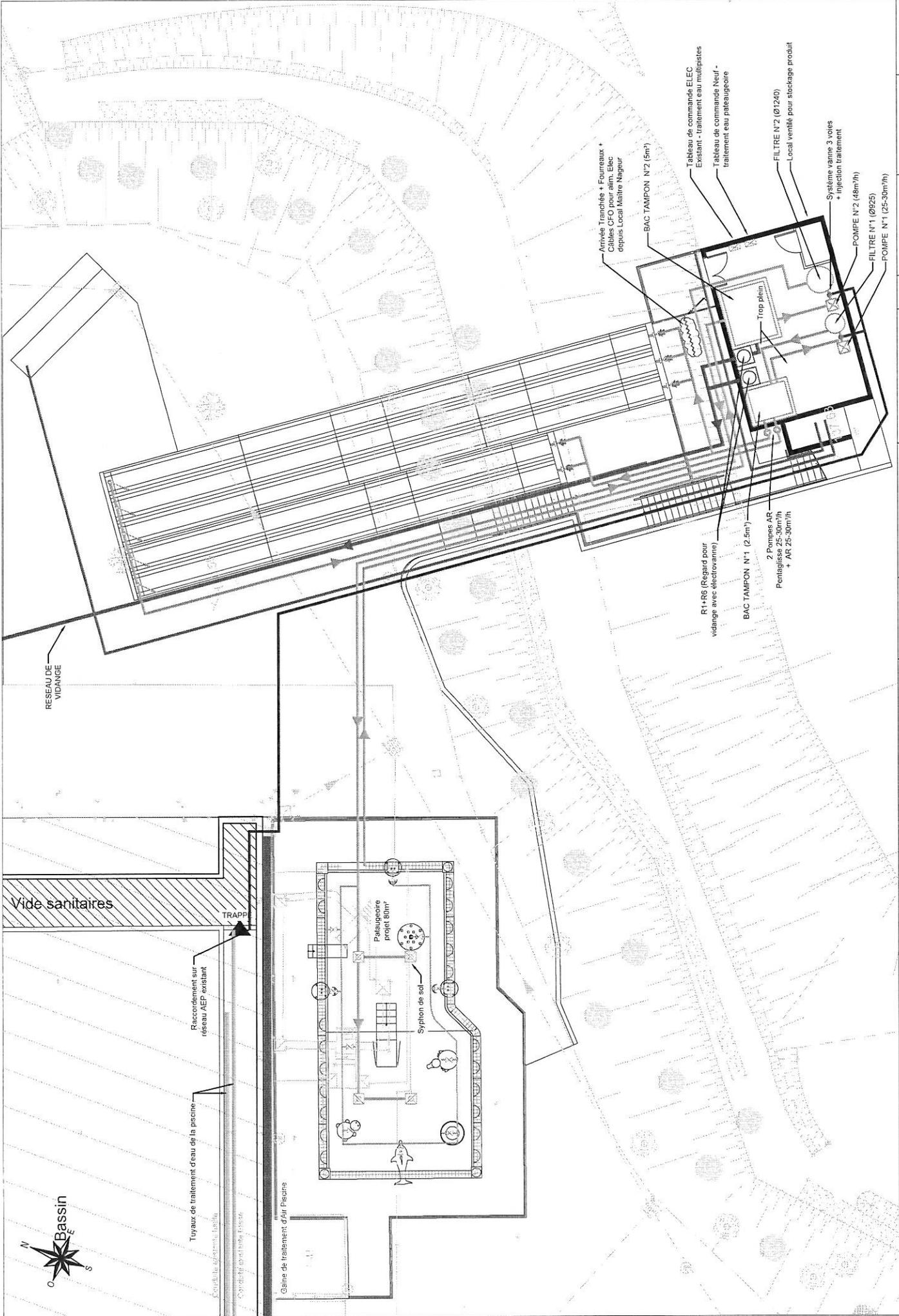
	AFFAIRE PISCINE DES QUARTIERS SUD - Aix en Provence SOUS SOL - Plan des installations existantes				N° affaire	Phase	N° plan	Indice	Page	Date	Echelle
	767	APD	001	-	02/08	30/06/2014	1:125				



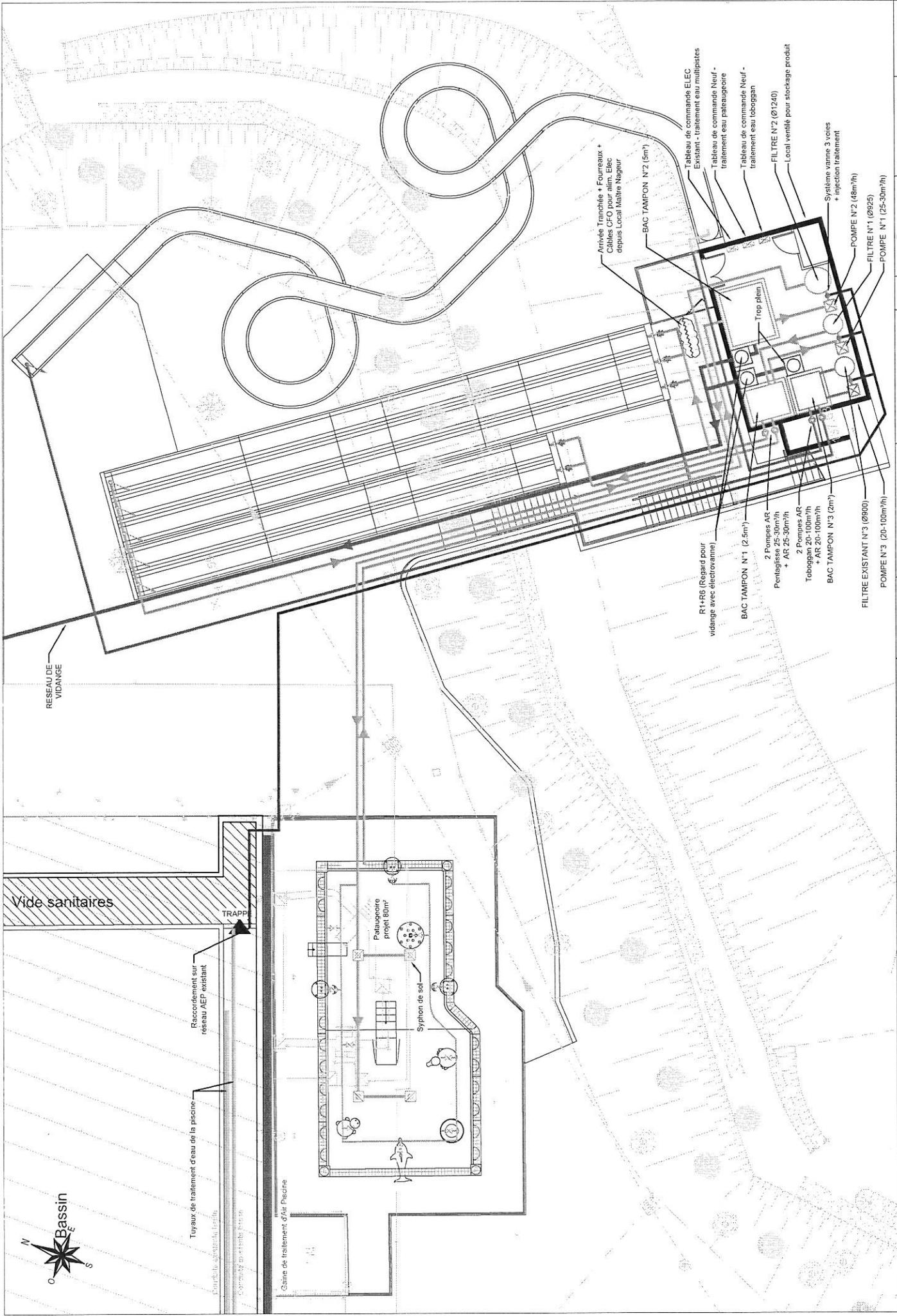
	AFFAIRE PISCINE DES QUARTIERS SUD - Aix en Provence EXTERIEUR - Plan des installations projet sans local - Phase 1			N° affaire	N° plan	Indice	Page	Date	Echelle
	767	001	-	03/08	30/06/2014	1:150			



	AFFAIRE PISCINE DES QUARTIERS SUD - Aix en Provence		Phase	N° plan	Indice	Page	Date	Echelle
	EXTERIEUR - Plan des installations projet sans local - Phase 2							



	AFFAIRE PISCINE DES QUARTIERS SUD - Aix en Provence EXTERIEUR - Plan des installations projet avec local - Phase 1				N° affaire	Phase	N° plan	Indice	Page	Date	Echelle
	767	APD	001	-	05/08	30/06/2014	1:150				



AFFAIRE PISCINE DES QUARTIERS SUD - Aix en Provence EXTERIEUR - Plan des installations projet avec local - Phase 2		N° affaire	Phase	N° plan	Indice	Page	Date	Echelle
		767	APD	001	-	06/08	30/06/2014	1:150





RACCORDEMENT sur
Réseau EU Existant
R5
Z. temp. : 129.06
Fe : 127.91
Profondeur : 1.25m
Fe ext. : 125.88
Profondeur : 3.18m

R4
Z. temp. : 129.25
Fe : 127.82
Profondeur : 1.33m

R3
Z. temp. : 128.20
Fe : 126.10
Profondeur : 1.10m

R2
Z. temp. : 128.20
Fe : 126.10
Profondeur : 1.10m

ZONE 1 :
Aménagement
Parvis et parking

ZONE 2 :
Aménagement banque d'accueil,
vestiaires, sanitaires, douches, pédiluve

Réseau de vidange

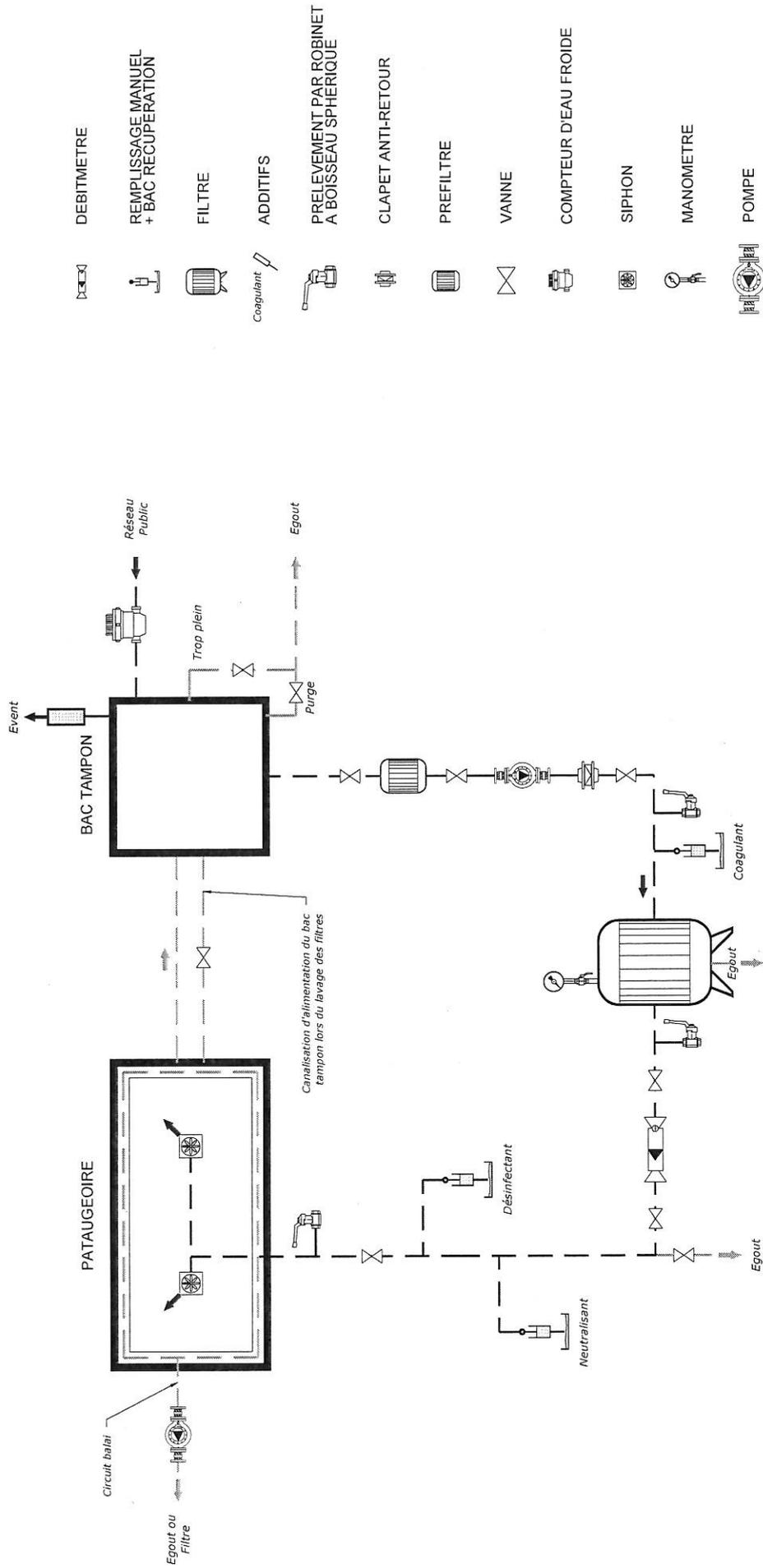
Pataugeoire

ZONE 3 :
Pataugeoire, Pentaglisse
et Toboggan

Toboggan

0 5 25m





DEBITMETRE

REPLISSAGE MANUEL + BAC RECUPERATION

FILTRE

Coagulant

PRELEVEMENT PAR ROBINET A BOISSEAU SPHERIQUE

CLAPET ANTI-RETOUR

PREFILTRE

VANNE

COMPTEUR D'EAU FROIDE

SIPHON

MANOMETRE

POMPE

	AFFAIRE PISCINE DES QUARTIERS SUD - Aix en Provence HYDRAULICITE INVERSEE (Reprise des eaux en surface exclusivement)		N° affaire	767	Phase	APD	N° plan	001	Indice	-	Page	08/08	Date	30/06/2014	Echelle	sans

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Piscine Claude BOLLET à Aix-en-Provence - Approbation d'un Avant-Projet relatif à l'aménagement d'installations ludiques extérieures et à la mise en conformité pour l'accessibilité

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

22 JUL. 2014